

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 7 mai 1993

Plenaire vergadering
van vrijdag 7 mai 1993

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
INTERPELLATIONS:	
— De M. Harmel à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la liaison ferroviaire Quartier Léopold/Gare Josaphat»	775
Poursuite de la discussion. — <i>Orateur</i> : M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	775
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les programmes Intégration/Cohabitation dans la Région de Bruxelles-Capitale»	776
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Drouart, Leduc, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	776
— De M. André à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «ses déclarations relatives au contrôle budgétaire 1993»	781
Interpellation jointe de M. Cools, concernant «les déclarations du Ministre des Finances relatives au contrôle budgétaire 1993»	781
Interpellation jointe de Mme Nagy, concernant «les déclarations du Ministre des Finances relatives au contrôle budgétaire 1993»	781
Discussion conjointe. — <i>Orateurs</i> : MM. Cools, Mme Nagy, MM. Stalport, Harmel, Cornelissen, Hasquin, Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	781

	Blz.
INTERPELLATIES:	
— Van de heer Harmel tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de spoorverbinding tussen de Leopoldswijk en het Josafatstation»	775
Voortzetting van de bespreking. — <i>Spreker</i> : de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	775
— Van de heer Drouart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de programma's Integratie/Samenleven in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest»	776
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Drouart, Leduc, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	776
— Van de heer André tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «zijn verklaringen in verband met de begrotingscontrole 1993»	781
Toegevoegde interpellatie van de heer Cools, betreffende «de verklaringen van de Minister belast met Financiën m.b.t. de begrotingscontrole 1993»	781
Toegevoegde interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de verklaringen van de Minister belast met Financiën m.b.t. de begrotingscontrole 1993»	781
Toegevoegde bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Cools, mevrouw Nagy, de heren Stalport, Harmel, Cornelissen, Hasquin, Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	781
	773

	Pages		Blz.
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Cornelissen à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'attitude de la Région de Bruxelles-Capitale face à l'édification de complexes de bureaux aux abords de la Place Simonis»	795	— Van de heer Cornelissen aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het standpunt van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ten aanzien van de bouw van kantoorcomplexen in de omgeving van het Simonisplein»	795
— De M. Lemaire à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'utilisation du produit de la taxe sur les bureaux»	796	— Van de heer Lemaire aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de besteding van de opbrengst van de belasting op kantoren»	796
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la réaffectation des domaines militaires suite à leur vente par la Défense nationale»	798	— Van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de nieuwe bestemming van de militaire domeinen na de verkoop ervan door Landsverdediging»	798
— De M. Adriaens à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la perception de la taxe régionale pour l'année 1992»	799	— Van de heer Adriaens aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de inning van de gewestbelasting voor 1992»	799
— De M. Cools à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'engagement pris par la Région de Bruxelles-Capitale de conclure un accord de coopération en matière d'application des écotaxes»	800	— Van de heer Cools aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de belofte die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft gedaan om een samenwerkingsakkoord te sluiten met het oog op de toepassing van de eco-taks»	800
— De M. de Marcken de Merken à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la qualité de l'air bruxellois»	801	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de kwaliteit van de lucht te Brussel»	801
— De M. Galand à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la pertinence économique pour le développement du secteur Horeca dans la région de Bruxelles-Capitale, de la construction d'un hôtel de luxe autour de la Tour Noire»	802	— Van de heer Galand aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «het economisch belang van de bouw van een luxehotel rond de Zwarte Toren voor de ontwikkeling van de horecasector in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest»	802
ANNEXE	804	BIJLAGE	804

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 30.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 1993 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 7 mei 1993 (namiddag) geopend.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Poursuite — Voortzetting

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. HARMEL A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA LIAISON FERROVIAIRE QUARTIER LEOPOLD/GARE JOSAPHAT»

Poursuite de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER HARMEL TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE SPOORVERBINDING TUSSEN DE LEOPOLDSWIJK EN HET JOSAFATSTATION»

Voortzetting van de bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, le Ministre national des Communications a inscrit, pour 1993, un crédit budgétaire spécial de 1,1 milliard qui, selon lui, devrait couvrir la part des travaux de construction du tunnel ferroviaire à réaliser en phase avec le tunnel routier Cortenbergh. Or, je le confirme, le Comité de coopération n'a pas été saisi du dossier et l'inscription budgétaire a été prise unilatéralement, sans accord ni même avis de la Région.

Cette affaire prend toute son importance à la lumière des difficultés financières que vous savez. Cependant, je voulais confirmer devant vous que le Comité de coopération n'avait pas délibéré de ce problème.

Des contacts ont effectivement eu lieu avec mon cabinet et celui de M. Thys, dans le cadre du dépôt éventuel d'une

demande de certificat d'urbanisme par le Ministère des Communications. Ces contacts ont été l'occasion de rappeler une fois encore les positions claires et constantes qui sont celles de l'Exécutif bruxellois en la matière et cela, depuis 1990. D'abord, la démonstration de l'utilité du tunnel Josaphat doit être établie. Ensuite, des mesures alternatives qui pourraient être réalisées sur le réseau existant, doivent être sérieusement étudiées et enfin, nous souhaitons une mise en relation du Plan Star 21 avec les objectifs de mobilité développés dans le Plan IRIS.

En outre, il est exclu que toute demande relative à la construction d'une telle infrastructure fasse l'économie des dispositions prévues par l'ordonnance évaluant les incidences des projets importants sur notre environnement.

Les interpellations faisaient également référence au fond du problème posé par la construction éventuelle du tunnel. Il apparaît que l'augmentation du transport public nécessaire pour faire face aux problèmes généraux d'accessibilité de la Région concerne le transport ferré. De plus, la saturation de la jonction Nord-Midi, même si elle peut être tempérée par les dispositifs techniques adéquats, constitue une limite importante à l'augmentation du trafic.

Le tunnel Josaphat, qui installe une liaison parallèle à la jonction, peut, en théorie, constituer une réponse au problème. Il ne répond cependant pas à la demande de liaison ferroviaire perpendiculaire à la jonction qui devrait absorber la part la plus importante de l'accroissement du trafic de voyageurs à l'horizon 2005. L'exécution du tunnel doit être mise en balance avec, d'une part, l'amélioration de la signalisation de manière à rendre au réseau une capacité comparable à celle d'infrastructures semblables dans d'autres contextes — nous pensons à celles de Munich — et, d'autre part, avec la résolution des goulets d'étranglement responsables de la faible capacité de la jonction; les croisements des voies aux deux extrémités de celles-ci sont trop nombreux. La question ne porte pas sur l'utilité du tunnel car, logiquement, cela peut permettre d'améliorer les possibilités de dessertes ferroviaires. La question fondamentale a plutôt pour objet les priorités d'investissements à consacrer à l'amélioration de l'accessibilité vers Bruxelles et à la mobilité interne par rail. A cet égard, aucune étude sérieuse n'a pris en compte une réflexion générale sur les conditions d'exploitation de la SNCB, alors que la desserte de Bruxelles représente plus de 50 p.c. du trafic des voyageurs. Un parallèle est dressé avec raison entre la promptitude avec laquelle d'importants budgets d'investissements peuvent être dégagés et la lenteur avec laquelle l'exploitation du RER sur les installations existantes est envisagée.

Par ailleurs, dans la mesure où il constitue une nouvelle jonction Nord-Midi, le tunnel Josaphat-Schuman permet de déplacer à Zaventem le point de rencontre d'importantes lignes en provenance de la Flandre. Le renforcement de Zaventem comme pôle de développement constitue, quant à lui, une priorité en matière de transports pour la Région flamande. Même si les revendications de la Région flamande sont légitimes, on peut quand même s'interroger dans le chef de l'Etat fédéral, sur l'existence de deux poids, deux mesures dans l'appréciation des priorités régionales.

La modification de tracé permet de mesurer plus sereinement l'enjeu posé par la construction du tunnel. D'une part, la présence simultanée d'autres travaux sur le site en cause et le tracé extrêmement astucieux de la nouvelle liaison ferroviaire qui profite au mieux des potentialités des infrastructures existantes et, d'autre part, le fait que l'essentiel des travaux s'effectuera en souterrain rendent les travaux plus négociables en termes de nuisance. Cependant, certaines hypothèques, qui devraient être mises en lumière par l'étude d'incidence, subsistent encore. Il s'agit notamment de l'impact des travaux à réaliser en amont du quartier Léopold et qui seraient nécessaires à l'exploitation du nouveau tunnel. Il s'agit aussi de la situation réelle des expropriations à pratiquer sur les fonds du jardin des îlots situés rue De Pascale et rue de Toulouse. Il convient également de vérifier, le cas échéant, les mesures conservatoires devant être prises, pour que la décision d'installer une liaison ferroviaire entre le quartier Léopold et la gare Josaphat occasionne le moins de nuisances possible à la population.

Pour conclure, je dirai qu'il devient urgent que l'Etat fédéral et la SNCB répondent aux questions posées par l'Exécutif en 1990 préalablement à toute demande de certificats ou de permis d'urbanisme qui ne représentent que des mesures d'exécution d'une décision politique à prendre conjointement entre l'Etat et la Région.

La décision d'inclure la réalisation d'une telle infrastructure dans le cadre des travaux entrepris par l'Etat pour permettre à Bruxelles de faire face à son rôle de capitale doit être prise consensuellement au sein du Comité de coopération Etat/Région.

Les nuisances éventuelles du projet doivent être correctement évaluées dans le respect des dispositions de l'ordonnance.

Il conviendrait bien sûr — il ne s'agit pas uniquement d'un avis personnel mais de celui de l'Exécutif — d'envisager d'autres priorités en termes de mobilité, et ce dans l'immédiat et le court terme. Si, intellectuellement et techniquement, la liaison Josaphat-Schuman présente certains intérêts à évaluer, cela ne peut pas constituer pour nous une priorité majeure pour les investissements à réaliser en termes de mobilité dans la Région bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES PROGRAMMES INTEGRATION/COHABITATION DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE PROGRAMMA'S INTEGRATIE/SAMENLEVEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour développer son interpellation.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a

lancé depuis 1990 des programmes visant l'intégration et la cohabitation de différentes communautés vivant dans les quartiers en crise de notre ville.

Ces programmes ont fait il y a peu l'objet d'une importante étude. Mon interpellation porte sur les différentes questions soulevées à la lecture de ce rapport. Des propositions seront également formulées par notre groupe de façon à alimenter un débat important par rapport à une politique difficile, vous en conviendrez, Monsieur le Ministre-Président, mais capitale pour notre ville et tous ses habitants.

Avant d'aborder le fond de la discussion, je voudrais poser trois questions préalables sur la diffusion et l'élaboration de cette étude.

Ce rapport, s'il circule sous le manteau depuis la fin de l'année 1992 auprès d'un certain nombre d'acteurs, n'a cependant pas fait l'objet d'une diffusion par son commanditaire, en direction des pouvoirs communaux, ou en direction des opérateurs de projet. Il faut le regretter compte tenu de l'intérêt qu'il peut revêtir pour la mise en place et le développement des programmes.

J'ai pu lire que le Ministre-Président n'avait pas voulu rendre public ce document dans un souci d'éviter la distribution de bons et mauvais points aux communes et de ne pas vouloir raviver la polémique ayant opposé certaines d'entre elles à la Région.

Aujourd'hui, alors que ce rapport a été rendu public par nos soins, si des polémiques voyaient le jour entre les communes et la Région, il conviendrait de tirer les conclusions politiques qui s'imposent sur le rôle de certaines communes dans leur soutien à ces programmes. J'aborderai cette problématique au cours de mon interpellation.

Les opérateurs des projets semblent n'avoir été que très faiblement consultés, voire jamais rencontrés, pendant l'élaboration de ce rapport.

Comment expliquer, Monsieur le Ministre-Président, l'absence de contacts avec les principaux intéressés?

Enfin, troisième question, l'ASBL STICS conventionnée pour ce travail est à la fois auteur du rapport, impliquée dans quelques-uns des projets et conseillère du Ministre pour le choix et l'accompagnement des projets 1993. Cela est inacceptable d'un point de vue méthodologique, car même si ces projets ont été évalués par le cabinet du Ministre-Président, il nous semble difficile d'être à la fois juge et partie dans des programmes où la chasse aux subventions est grande.

Par ailleurs, la commande de l'Exécutif à l'égard de cette association contribue à la confusion des rôles. Si la création d'une représentation générale s'imposait au vu d'une certaine improvisation, d'ailleurs normale compte tenu de la rapidité à laquelle l'Exécutif a mis en place un certain nombre de ces subventions, si une évaluation d'une politique communale était tout aussi nécessaire, on est malgré tout en droit de s'interroger sur l'objectivité et la légitimité de recommandations qui sont formulées par cette association et qui ont d'ailleurs été adoptées par l'Exécutif.

Ces remarques préalables étant faites, j'en viens à l'analyse des programmes en eux-mêmes.

Trois problèmes me semblent devoir faire l'objet de cette interpellation : la médiatisation des projets, le rôle des communes, la multitude des fonds.

Pour ce qui est de la médiatisation des projets d'abord, on ne peut négliger l'intérêt de rendre visible et lisible par l'opinion publique un certain nombre de projets ou d'actions menées

dans le cadre de ces programmes. Il me semble important de le dire. Cela peut conduire, nous en conviendrons tous, vous comme moi, à donner à ces quartiers, à leurs habitants, une image positive. Et si — je tiens à être clair sur ce point — lors de la présentation d'un projet important, le Ministre-Président le cautionne de sa présence, ce peut être une excellente chose.

Mais de quelle médiatisation s'agit-il? A qui est-elle destinée et quel est son objectif?

A cet égard, permettez-nous d'émettre un certain nombre de réserves par rapport à la proposition formulée aux pages 106 et suivantes du rapport et qui nous paraissent significatives du sens à donner au terme «médiatisation». Relevons par exemple les dix campagnes de remise des prix du Ministre-Président et la nomination des meilleurs projets.

Le cas échéant, il faut savoir que dans bien des cas, la visibilité et la médiatisation des projets peuvent nuire à leur réalisation et à ses destinataires. Je pense aux sommes importantes consacrées à des activités sportives à risques telles que le parachutisme — et je ne discuterai pas de l'utilité de pratiquer de tels sports qui permettent à d'aucuns de franchir un cap psychologique important — et qui ont suscité des réactions très négatives de la part des habitants des quartiers, notamment des personnes âgées, et de l'opinion publique en général.

Par ailleurs, compte tenu des dix ou vingt ans de désinvestissement de certains pouvoirs communaux dans ces quartiers, qu'il s'agisse de politique d'intégration ou d'aménagement des espaces publics en faveur des habitants, il semble inopportun de vouloir compter sur les associations bénéficiant de cette subvention pour faire voir des actions positives et pour mettre en avant ces pouvoirs communaux.

Le second problème soulevé dans le rapport est le rôle joué par les communes. Le rapport d'évaluation se félicite des résultats obtenus en cette matière et, pourtant, la réalité dans les différentes communes concernées mérite quelques commentaires. La participation communale peut se résumer par quatre cas de figure:

— soit la commune «gère» de manière assez directive — certains diront de manière dynamique — l'ensemble des fonds dans le cadre d'une coordination communale unique, situation qui est jugée par le rapport STICS comme idéale et vaut aux communes de Saint-Gilles, Molenbeek et Forest les premières places au classement;

— soit la commune laisse faire et, sans s'impliquer, avalise les projets associatifs qu'elle ne connaît pas. Dans ce cas, elle se limite à une fonction de transit de fonds, de boîte postale, avec toutes les lenteurs et retards que cela suppose. Il faut reconnaître que cette situation-là est assez courante;

— soit la commune détourne de ses objectifs une part de la subvention régionale en menant des actions dans des secteurs de sa seule compétence. Je pense, par exemple, aux garderies dans les écoles communales, garderies qui, évidemment, existaient avant l'existence de ces fonds. La répartition des fonds restants pour les associations est confiée à une coordination locale, ce qui est le cas à Saint-Josse et à Koekelberg;

— soit la commune se désintéresse totalement de cette subvention et parfois même empêche les associations locales d'en bénéficier.

Nous connaissons tous le cas de la commune de Schaerbeek qui fut évoqué il y a peu, à cette tribune, lors d'une question d'actualité posée au sujet du licenciement de la médiatrice.

Ces trois derniers cas illustrent l'handicap que peut constituer le fait de devoir collaborer avec l'institution communale. A ce propos, si de manière théorique l'on peut considérer que la collaboration peut être un catalyseur pour la mise en œuvre de ces programmes et qu'elle est parfois indispensable dans la concrétisation et la permanence d'un certain nombre de projets, par exemple de l'aménagement d'une plaine de jeux qui, après son installation, doit être entretenue par le personnel communal, il ne faut cependant pas se leurrer.

Les cas de figure que je viens d'énoncer démontrent le peu d'intérêt que bon nombre de communes portent à ces subventions, à ces programmes, à ces projets. Par ailleurs, l'observation des politiques communales dans les différents domaines qui sont de leur compétence donne, elle aussi, des indications claires, précises et sérieuses quant à la volonté des communes de prendre en compte les intérêts de tous les habitants, et j'insiste sur le mot «tous».

Monsieur le Ministre-Président, c'est pourquoi nous estimons qu'il est temps, plus de trois années après le lancement de ces programmes, d'identifier clairement les communes qui ont choisi de collaborer et de participer aux objectifs des programmes intégration-cohabitation. C'est particulièrement important à l'aube des campagnes électorales communales lorsqu'on sait que parfois le langage utilisé peut être de nature à raviver certains sentiments peu louables.

Aussi, est-il utile d'imposer aux communes des critères de collaboration qui en diront beaucoup plus long qu'un vote du Collège en fin de séance.

Ces critères pourraient être l'avance des fonds, une part de financement propre, la mise sur pied de concertations communales réellement pluralistes, la mise à disposition de la concertation et des associations partenaires de l'infrastructure administrative communale par le détachement de personnel administratif communal, par exemple, le soutien d'actions novatrices sur le terrain en dehors de cette subvention,... mais cette liste n'est bien sûr pas limitative.

Par ailleurs, le financement d'activités communales peu en rapport avec les objectifs initiaux des programmes sous le couvert de ces fonds doit être refusé, par exemple les activités parascolaires de type surveillance des repas de midi dans les écoles communales. C'est inacceptable.

Pour les communes qui ne répondraient pas aux critères déterminés, nous proposons de travailler directement avec des associations de terrain qui sont reconnues pour leur travail et leur expérience. Une des richesses de notre Région est de disposer d'un tissu associatif dont les interventions sont le plus souvent riches et variées, et qui, contrairement aux structures communales, présente la grande qualité d'être le révélateur de nouvelles dynamiques dans les quartiers.

Je tiens encore à souligner que les obstacles budgétaires, à savoir le fait de devoir faire passer ces fonds par le biais de l'aide aux communes et les réserves émises par la Cour des comptes, n'existent plus. J'ai personnellement pris contact avec la Cour des comptes afin de m'assurer si ce type de subventionnement était possible et la réponse qui m'a été donnée est tout à fait positive.

Le dernier problème est celui soulevé par la multitude des sources de subventionnement des fonds et du morcellement qui en résulte. Le rapport cite, en page 10, la liste impressionnante — plus de 25 — des sources de financement pour un même type de projet.

La pratique devenue systématique des cofinancements n'est pas sans effet tant sur la structure et le travail des porteurs de projets que sur l'implication souhaitée des destinataires.

En effet, la pratique des cofinancements s'accompagne depuis quelques années d'une volonté de chacun des pouvoirs subsidiaires de privilégier l'action globale et la transversalité par la mise en œuvre de synergies entre les différents partenaires impliqués au niveau local. Sans remettre en cause le principe d'une action coordonnée, il y a cependant lieu de relever les dysfonctionnements et effets pervers de ce nouveau mode de travail et j'en citerai trois.

D'abord, la multiplication des concertations, chaque porteur de projet se voit contraint de participer à une multitude de concertations tant locales, pour l'élaboration des projets, que régionales ou communautaires pour leur suivi. Ensuite, la multiplication des exigences, qui accompagne bien évidemment la multiplication des sources de financement. Enfin, la contractualisation à court terme et dans l'urgence.

Ces nouvelles pratiques amènent les associations à se projeter sans cesse à l'extérieur de leur terrain d'action et à mobiliser leurs permanents, si elles en ont, sur des tâches administratives. De plus, ces procédures privilégient en définitive les associations ou organisations qui disposent du personnel formé pour ce type de travail. La connaissance et les bonnes relations avec les « personnes ressources » auprès du pouvoir subsidiaire peuvent être un meilleur gage de financement d'un projet que sa qualité ou sa pertinence.

Enfin, il est évident que, dans ce contexte, la participation des destinataires dans l'élaboration des projets est quasiment impossible.

Si une coordination des projets s'impose au niveau local, dans le respect de l'autonomie et de l'identité de chacun des partenaires, il est tout aussi urgent que les autorités se concertent afin d'éviter que des projets à objectifs semblables soient subventionnés par des institutions politiques qui ont des compétences différentes. Cette concertation doit aller bien au-delà d'une conférence interministérielle pour permettre une articulation véritable des politiques qui seront concrètement mises en place au niveau local.

A cet égard, il faut espérer que l'application des accords de la Saint-Michel permette une meilleure cohérence dans ce subventionnement. Nous vous invitons, Monsieur le Ministre-Président, à réunir le comité de coopération de la Région bruxelloise — Communauté française — Communauté flamande afin de mieux définir le rôle de chacun. Le nouveau Centre pour l'Égalité des Chances pourrait jouer un rôle positif en cette matière.

Enfin, pour assurer une certaine pérennité aux projets et une stabilité des équipes, il est indispensable que les projets subventionnés, le soient avec des échéances de plus d'une année. Pour responsabiliser le monde associatif bruxellois, accroître sa performance et son activité, parier sur la durée est plus probant que de conditionner son activité à de multiples conventions annuelles. A cet effet, nous proposons que des conventions soient conclues pour des périodes de cinq années avec possibilité pour les contractants d'évaluer régulièrement les objectifs du contrat.

De cette manière, tout en assurant une plus grande indépendance des associations vis-à-vis du pouvoir politique, on pourra garantir une meilleure réponse aux besoins des populations concernées. Enfin, pour conclure, ces projets ne pourront se développer que s'ils sont intégrés dans une amélioration des conditions d'enseignement, de logement, de valorisation des

espaces publics et des perspectives d'emploi dans de nombreux quartiers centraux de Bruxelles.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais intervenir dans le cadre de l'interpellation de M. Drouart, en apportant un avis de praticien sur les dispositifs régionaux « Intégration-Cohabitation ».

Je suis un praticien direct puisque je m'occupe d'un certain nombre de projets locaux qui sont classés « trois étoiles », comme nous l'apprend M. Drouart. Je pense donc que l'on m'accordera un certain crédit.

Je suis également un praticien indirect puisque je récolte quotidiennement les avis d'autres associations qui travaillent pour ce type de projets, ainsi que les avis émanant des débats tenus au sein du groupe socialiste. Ces débats sont parfois animés, dans la mesure où les socialistes sont au pouvoir dans presque toutes les grandes communes en difficulté de la Région bruxelloise.

M. Cools. — Pas toutes!

M. Leduc. — Ils sont au pouvoir dans à peu près toutes les communes bruxelloises et sont donc entièrement concernés par ce type de dispositif.

L'interpellation de M. Drouart comporte quatre niveaux dans lesquels je souhaiterais m'inscrire.

Tout d'abord, le fait même — à mon avis, novateur — d'une politique d'intégration-cohabitation dans la Région de Bruxelles-Capitale, avant les politiques nationales du Fonds d'Impulsion qui sont arrivées beaucoup plus tard ou les politiques communautaires. Il s'agit d'une politique qui visait l'intégration et la cohabitation. Le terme « intégration » ne signifiait pas « assimilation », mais bien intégration au sens où l'entend le Commissariat royal. Le terme « cohabitation » — en fait, spécificité du vocabulaire bruxellois — sous-entend une cohabitation harmonieuse des communautés locales. Cette spécificité de vocabulaire signifie un certain nombre de choses. Tout d'abord, l'idée d'intégration signifie qu'il y a une hypothèse de maintien de l'immigration. C'est là une rupture avec la démagogie du retour au pays des immigrés que certains nous promettent. En outre, c'est le fait de développer toutes les mesures favorisant la rencontre, l'estime, la vie commune entre des communautés de régime différent habitant dans un même quartier.

C'est un pari difficile qui mérite encore toujours nos efforts quotidiens. Cela implique aussi la volonté de lutter contre tout ce qui ressemble à un ghetto social, aux politiques d'impérialisme culturel, aux discriminations qui existent encore en matière d'emploi et à un enseignement à deux vitesses qui risquerait de se développer dans cette Région. Cette cohabitation voulue par l'Exécutif est le contraire du développement séparé. C'est pourquoi, dans le cadre de la commission mixte « Immigration », à propos du code du logement, tous les partis sauf Ecolo malheureusement, se sont aussi prononcés en faveur d'un desserrement des ghettos en matière de logement. C'est la seule façon de garantir la cohabitation. Nous avons ainsi proposé que la proportion de logements à chambres multiples corresponde à la pyramide sociale de la Région, et surtout que ces logements soient dispersés sur tout notre territoire, pour éviter d'augmenter la concentration de certains

ghettos sociaux dans des quartiers qui sont déjà extrêmement difficiles à gérer. J'emploierai ici deux verbes différents pour établir une distinction entre les démarches: il s'agit de forcer toutes les communes à prendre une part de responsabilité dans la lutte contre la dualisation à Bruxelles, et d'inciter les populations défavorisées, issues pour certaines de l'immigration, à se mélanger à des populations belges. L'idée même de cohabitation — le préfixe «co» impliquant que deux parties au moins désirent habiter ensemble — était donc porteuse d'une philosophie politique novatrice, et ce en des temps non suspects.

S'il nous semble important de suivre tous ces dossiers d'un œil critique, peut-être faudrait-il dénoncer, avec le même esprit critique, les politiques nationales du Fonds d'Impulsion pour la politique des immigrés, qui visent les seuls immigrés, qui sont arrivés tardivement et ont, cette année encore, un retard de six mois sur les réalités et sur le travail de terrain.

Il s'agit ici d'un point de désaccord avec M. Vinikas alors qu'on parle toujours des points d'accord avec le Commissariat royal à l'immigration. A la fin de son mandat, M. Vinikas a beaucoup insisté sur les mesures spécifiques en matière d'immigration. Nous aurions plutôt souhaité des mesures de cohabitation ou des mesures générales en faveur de toutes les populations défavorisées. Cette politique a entraîné certaines déviations. Je pense aux primes spécifiques à l'embauche pour jeunes issus de l'immigration. Je trouve cela monstrueux. Cela sous-entend auprès des employeurs que les jeunes issus de l'immigration ne peuvent pas travailler normalement et qu'il faut leur donner une prime, parce qu'ils sont issus de l'immigration, pour qu'ils acceptent de travailler.

Je pense aussi qu'il y a une dérive de la part du Ministre di Rupo en ce qui concerne les zones d'éducation prioritaires. Là aussi, il veut remplacer un concept qui permettait de travailler sur des zones et sur la marginalité dans ces zones par un concept d'aide aux écoles accueillant des immigrés, avec des classes d'immersion, concept qui risque d'avoir peu de succès dans des écoles où 95 p.c. des enfants sont issus de l'immigration et où trois enfants sur quatre ne parlent français qu'à l'école.

Il doit être possible, même en matière d'emploi, de mener une politique de type cohabitation, pour toutes les catégories de population. Sans vouloir faire de publicité — *La Lanterne* l'a fait à ma place hier — voyez le projet Conrad dans lequel une vingtaine de personnes ont été insérées à l'initiative de la mission locale de Saint-Gilles. L'objectif n'était pas de placer des immigrés dans cet hôtel mais bien des gens qui voulaient travailler. On est allé les chercher dans les bureaux de pointage sans distinction de nationalité, au CPAS parmi les minimexés et les personnes dépendant de l'aide sociale, dans les Maisons de jeunes. Résultat pratique: sur les 18 personnes engagées, 12 sont issues de l'immigration sans discrimination de la part de l'employeur. Cet exemple montre qu'il n'est pas nécessaire de fixer des critères de discrimination en faveur de l'immigration.

Deuxième point sur lequel je voudrais émettre quelques remarques au nom du groupe socialiste: la démarche entreprise par la Région me semble tout à fait novatrice. D'autres pouvoirs publics ont parfois fixé beaucoup de critères et élaboré des politiques extrêmement achevées. Je pense au Fonds social européen qui, depuis une dizaine d'années, a consacré prioritairement tous ses subsides aux jeunes de moins de 25 ans, sous prétexte qu'ils étaient nombreux au chômage.

Cette politique a été catastrophique et le fonds social a dû faire marche arrière. On ne trouvait plus sur le marché bruxellois que des formations pour les moins de 25 ans. On en

trouvait d'ailleurs trop pour le nombre de ceux qui voulaient s'y inscrire et il n'était plus possible de mener la moindre opération pour les personnes de 40 ans et plus ou pour des chômeurs de longue durée.

Je pense que la Région a choisi, plutôt qu'une large politique imposée, de financer d'abord les propositions et les projets du terrain, de les examiner, de les évaluer mois après mois, années après années, pour finalement préciser les critères de circulaire en circulaire. C'est une garantie importante qui permet, d'une part, de prendre réellement en compte le terrain, et d'autre part, de mettre en œuvre une politique correspondant aux besoins du terrain.

L'étude de STICS ne fait qu'évaluer les pratiques, proposer et systématiser ce qui est le plus probant. Les coordinateurs locaux, contrairement à ce qui a été dit — et j'en étais ainsi que d'autres camarades des communes concernées —, ont été tenus régulièrement au courant par le cabinet du dispositif d'évaluation et ont participé à de multiples réunions pour rédiger en concertation les nouvelles circulaires.

Je pense que les associations de terrain souhaitent, Monsieur le Ministre-Président, que la Région continue à tenir compte de leurs pratiques pour élaborer des politiques. Le contraire, c'est-à-dire les critères durs, clairs, conçus dans un cabinet ministériel, excluent les pratiques novatrices et tout ce qui apparaît comme déviant au profit d'une grande planification bureaucratique que personne ne souhaite.

Sur l'absence de concertation entre les pouvoirs publics, un certain nombre de choses quelque peu abusives ont été dites si l'on se place au point de vue du terrain. Sur ce plan, il y a des logiques comparables entre les dossiers intégration — cohabitation, insertion socio-professionnelle, les aspects prévention, les contrats de sécurité, les contrats de quartier, et toute une série de dispositions d'origine régionale.

Effectivement, cela manque parfois de concertation quand on se place au niveau communautaire. J'ai parlé là de l'absence de concertation au niveau des ZEP et au niveau national quand certains critères du fonds d'impulsion ne correspondent pas parfaitement à un certain nombre de besoins du terrain.

Il est dangereux pour les associations de crier à la complexité. Les situations qu'elles rencontrent sont complexes, les niveaux de compétence et de pouvoir le sont également. C'est dans le cadre de cette complexité que l'on doit essayer de trouver des articulations.

D'ailleurs, l'associatif ne suit pas l'interpellation de M. Drouart. Je rappellerai qu'il y a quelques jours, une coordination bruxelloise souhaitait mobiliser l'associatif bruxellois pour dénoncer ce qui fait l'objet de cette interpellation. Ce matin, une lettre de cette même association m'informe que, dans la mesure où très peu de personnes reprennent ces revendications, elle annule la conférence de presse prévue. Il ne faut pas faire preuve de démagogie par rapport à l'associatif en criant à la complexité et à la difficulté; l'associatif peut être responsable et savoir qu'il doit recomposer un certain nombre de compétences, malheureusement éclatées.

J'en terminerai par un quatrième point qui concerne le rôle des communes. Le groupe socialiste est attaché, vu la complexité de nos institutions, à ce que la recomposition des politiques sociales se fasse au plus près des citoyens, à savoir au niveau local. Je ne veux pas faire de publicité pour les missions locales. Aujourd'hui, elles sont huit ou neuf dans la Région bruxelloise. Petit à petit, elles jouent au niveau local ce rôle de recomposition et de coordination.

Pour cela, chaque partenaire doit disposer d'outils financiers et avoir la possibilité de participer à des concertations

avec ses outils. De mon point de vue, il ne s'agit pas de donner tous les moyens à l'associatif; ce qui n'est pas sain. Sur les programmes dont nous parlons, deux légitimités peuvent s'articuler: une légitimité des communes qui est celle des pouvoirs publics qui sont élus et représentatifs et une légitimité du mouvement associatif qui, en fait, est une mobilisation des citoyens. C'est la raison pour laquelle nous plaillons pour le maintien d'un équilibre entre les deux pouvoirs.

M. le Président. — Puis-je vous demander de conclure, Monsieur Leduc?

M. Leduc. — Mon intervention touche à sa fin, Monsieur le Président.

Les projets intégration-cohabitation ont ouvert un dialogue sans précédent entre les communes et les associations. Même à contre-courant, étant moi-même issu de l'associatif, je pense qu'il faut maintenir ces budgets via les communes, non pour des raisons administratives mais parce qu'il est important de doter les communes d'un outil de dialogue avec les associations en matière d'intégration.

A l'issue de cette évaluation, quatre acquis sont donc à conserver: tout d'abord l'idée de cohabitation, de desserrement des ghettos, ensuite, l'idée de la démarche régionale qui part du terrain pour élaborer des politiques et non l'inverse, en outre, des coordinations de plus en plus effectives au niveau local, réelles à l'échelon régional et améliorées sans doute avec les autres niveaux de pouvoir, et, enfin, la responsabilisation des communes qui, selon moi, s'améliore depuis maintenant trois ans. Le cinquième acquis est mis en place depuis deux ans: l'évaluation continuée et la réorientation permanente des actions.

Ces cinq acquis sont à la fois le ferment d'une politique novatrice et la garantie de la réussite future de nos actions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, ma réponse ne sera pas très longue.

Je n'avais pas pris connaissance des critiques du groupe Ecolo. Il faut dire que, malgré ma lecture assidue de la presse, je n'arrive pas à suivre, tellement les critiques sont nombreuses et, pour tout dire, quasi quotidiennes...

Mme Nagy. — M. Moureaux était présent à la conférence de presse. Il aurait donc pu vous informer.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je n'ai pas une capacité de lecture telle que je puisse prendre, chaque jour, connaissance de vos critiques.

Je viens de les lire et je trouve qu'elles ne contiennent pas grand-chose. Elles traduisent toujours une certaine suspicion mais cela fait partie de votre comportement habituel. Quoi qu'il en soit, ce texte est moins polémique que je pouvais le prévoir.

De temps en temps, Monsieur Drouart, vous feriez bien de rappeler que nous avons quand même pris des initiatives, que nous avons un certain droit à l'erreur pour avoir expérimenté des méthodes de travail tout à fait novatrices. Vous ne pouvez pas nier l'amélioration qui s'est produite en ce qui concerne la manière de travailler dans ce secteur délicat, notamment en matière d'intégration.

Je ne répéterai pas un certain nombre d'arguments très judicieux évoqués par M. Leduc en faveur des dispositifs mis en place. Pour commencer, je n'arrive pas à échapper à l'impression tout à fait malsaine que vos critiques à l'égard des communes s'appuient sur un certain nombre de procès d'intention et procèdent, dans votre chef, d'une macro-analyse politique et institutionnelle de Bruxelles. A vous entendre, les communes ne font jamais rien de bien!

En fait, il n'était pas possible de faire autrement que de passer par les communes. A cet égard, vos propos comportent des contradictions. Vous terminiez votre intervention en disant: «Il n'y a d'ailleurs pas, Monsieur le Ministre-Président, une politique d'intégration s'il n'y a pas une politique de logement, une politique sociale, etc.» Comme M. Leduc l'a très bien dit, le seul dépositaire d'une politique cohérente et coordonnée des milieux sociaux et des quartiers, c'est la commune.

La commune est précisément l'instrument capable de recomposer cette politique sociale de proximité en intégrant l'ensemble des disciplines sociales qui sont nécessaires à une approche globale et cohérente des problèmes. Cette notion de globalisation est importante.

En outre, les pouvoirs communaux sont issus du suffrage universel et leur tâche doit correspondre aux problèmes auxquels ils sont directement confrontés. Imaginez *a contrario* que nous menions des politiques sociales de proximité sans passer par les communes. A juste titre, l'opinion publique nous demanderait quelle est encore l'utilité des communes si ce n'est d'assurer le fonctionnement des guichets d'état civil.

Il est clair que la responsabilité est d'ordre institutionnel. Je préfère cette responsabilité institutionnelle à la responsabilité éclatée et parfois mal définie du mouvement associatif, quel que soit le caractère indispensable de ce dernier en tant que partenaire.

Ensuite, Monsieur Drouart, j'estime que nous avons appliqué une pédagogie très stimulante en «mouillant» les municipalistes. Une fois encore, en imaginant *a contrario* un secteur associatif directement alimenté par nos services et en rupture avec les communes, vous constateriez le peu de cohérence que nous aurions pu insuffler à nos politiques.

Notre pédagogie a été efficace car je suis convaincu qu'un certain nombre de municipalistes, jusque-là sourds à nos discours sur l'intégration, ont appris à mieux connaître le monde associatif, à participer à ses activités et à prendre conscience de certains enjeux qu'ils n'avaient parfois dans leur commune. Le fait de les «mouiller» a stimulé les municipalistes qui sont nos représentants locaux et qui sont investis de la légitimité du suffrage universel.

Je reconnais les faiblesses. Il est évident que les municipalistes sont parfois affectés d'un défaut de motivation ou de mobilisation et que leur maîtrise des méthodes et méthodologies d'action sociale est parfois imparfaite. Mais la situation s'est améliorée au cours des deux ou trois dernières années. Je tiens à souligner ce point positif.

Vous avez également dénoncé un excès de concertation. A mon sens, la concertation est l'essence même du partenariat. Un aspect est extraordinairement positif: lorsque le pouvoir public crée les conditions de partenariat avec le monde associatif, la cavalerie légère de ce dernier peut enfin se conjuguer avec la responsabilité institutionnelle et formelle du pouvoir public. Cette piste doit être suivie et notre société doit évoluer dans le même sens — dans le domaine de l'action sociale, notamment. Comment nier la responsabilité institutionnelle et la souplesse des mouvements associatifs? Pourquoi ne pas nier

notre propre légitimité de délégués ou de représentants de la population bruxelloise?

J'estime, dès lors, que le monde associatif doit être aidé et soutenu, mais il a sa place et il ne peut pas prendre celle des pouvoirs communaux. Il faut savoir que les communes ont une responsabilité immense mais qu'elles ne sont pas toujours dotées des moyens humains, techniques et financiers leur permettant de faire face à tous les problèmes. Leur partenariat avec le monde associatif est donc très positif.

Enfin, en ce qui concerne les procédures que vous trouvez compliquées, vous savez comme moi que nous les avons simplifiées.

Quant à la Cour des comptes, je conteste vos propos à ce sujet. La Cour des comptes a dit et maintenu que ces subsides devaient passer par les communes et pouvaient évidemment être adressés au monde associatif.

Là réside d'ailleurs l'artifice que j'avais choisi. N'ayant pas cette compétence, nous sommes passés par la compétence de tutelle. Ainsi avons-nous pu mettre en place ces dispositifs face aux carences des autres pouvoirs.

Le rapport STICS, n'est pas un rapport qui a dormi dans un tiroir. Il a servi lors de réunions techniques à évaluer le travail et à le réorienter. Nous n'avons donc pas voulu dissimuler le travail qui a été exécuté et qui était, en outre, indispensable pour évaluer des dispositifs tellement expérimentaux et novateurs.

Dès lors, cessons cette polémique! Ayons la discussion qui s'impose dans ce lieu aussi convivial ou en commission pour dire quel est l'intérêt commun qui dirige des modifications et des réorientations de certaines politiques et de certains dispositifs mais ne commençons pas à jeter le bébé avec l'eau du bain! Il est clair que le travail qui a été effectué ici a, dans bon nombre de cas, été très utile, très positif. En tout cas, je conteste l'analyse critique que vous en donnez tout en étant prêt à en discuter avec vous sur la base du rapport d'évaluation que vous avez d'ailleurs pu consulter. Il n'était donc pas si secret que cela puisque vous en avez pris connaissance et que plusieurs d'entre vous en avaient d'ailleurs reçu un exemplaire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, mon interpellation n'a, à aucun moment, pris un ton polémique comme semble le prétendre le Ministre-Président. Je tenais au contraire à alimenter un débat par rapport à une politique que tant les membres de l'Exécutif que notre groupe, considérons comme capital pour notre ville.

Si vous éprouvez quelques difficultés à nous suivre au niveau du nombre d'informations que nous donnons à la presse, c'est parce que, en tant que parti de l'opposition, nous émettons un certain nombre de propositions et apportons des commentaires en rapport avec votre travail. Donc, indirectement, peut-être, devriez-vous être satisfait car le nombre de nos commentaires est proportionnel au travail que vous réalisez.

Je voudrais en venir au débat sur les pouvoirs communaux. A aucun moment de mon interpellation, Monsieur le Ministre-Président, je n'ai remis en question ni l'importance des communes, ni la légitimité du suffrage universel. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit! Toutefois, lorsque la Région subventionne une politique — prenons pour exemple la propreté publique — et si les Fonds alloués aux communes ne sont pas utilisés à cette fin, il est illogique que la Région continue à la subventionner. Vous en conviendrez.

Or, certaines communes détournent de leurs objectifs les directives édictées par la Région, eu égard à des programmes que nous ne mettons pas en question.

Nous vous avons soutenu au niveau de ces programmes. Nous avons même déposé des amendements afin d'accroître leur importance mais là, c'est vous qui ne nous avez pas soutenus!

Selon moi, il est des moments où il faut savoir tirer les conclusions politiques de son action. Si les communes ne respectent pas les directives, on ne peut pas non plus empêcher qu'une politique, très importante, selon nous, soit menée sur le terrain.

Un autre débat pourrait également être engagé sur le rôle du secteur associatif.

Pour ce qui me concerne, je ne tiens pas à remettre en question le suffrage universel ou à négliger les communes. Cependant, lorsque le pouvoir communal fait défaut, certaines associations pourraient parfaitement effectuer des tâches qui font partie des priorités politiques de l'Exécutif. Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Ministre-Président, sur le fait que nombre de conventions sont réalisées directement par l'Exécutif avec des associations. Je songe en particulier au domaine du logement. C'est une pratique qui existe. Et si je parle du logement, c'est parce que c'était une des quatre priorités politiques de l'Exécutif au niveau des Fonds cohabitation et intégration.

Mais, cette priorité politique n'a pas été mise en œuvre par les pouvoirs communaux car elle ne représentait qu'un pourcent des budgets. Or, on conviendra que c'était véritablement une priorité dans le cadre de la cohabitation et de l'intégration. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit! J'ai lancé une piste qui nous paraissait intéressante; vous ne la retenez pas, soit!

Enfin, je n'ai jamais dit que le rapport STICS avait dormi dans un tiroir. Cependant, il aurait été utile, d'en donner une plus grande publicité. Dans ce cadre, il aurait été intéressant que les Conseils communaux disposent de ce rapport mais une majorité de ceux-ci ne l'ont pas reçu.

De plus, une fois pour toutes, il faut considérer le monde associatif comme adulte et les différents acteurs doivent pouvoir obtenir un rapport, pour savoir s'il a accompli un bon ou un mauvais travail au vu de l'ensemble.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. ANDRÉ A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, CONCERNANT «SES DECLARATIONS RELATIVES AU CONTROLE BUDGETAIRE 1993»

INTERPELLATION JOINTE DE M. COOLS, CONCERNANT «LES DECLARATIONS DU MINISTRE DES FINANCES RELATIVES AU CONTROLE BUDGETAIRE 1993»

INTERPELLATION JOINTE DE MME NAGY, CONCERNANT «LES DECLARATIONS DU MINISTRE DES FINANCES RELATIVES AU CONTROLE BUDGETAIRE 1993»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRE TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «ZIJN VERKLARINGEN IN VERBAND MET DE BEGROTINGS-CONTROLE 1993»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER COOLS, BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN MET BETREKKING TOT DE BEGROTINGSCONTROLE 1993»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY, BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN MET BETREKKING TOT DE BEGROTINGSCONTROLE 1993»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. André pour développer son interpellation.

M. André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis 1989, je n'ai de cesse de rappeler à cette tribune que la Région vit au-dessus de ses moyens.

Depuis 1989, nous avons, nous libéraux, dénoncé le mécanisme de la loi de financement qui inexorablement amène à l'asphyxie financière de notre Région.

Depuis 1989, nous avons prévu que tôt ou tard, faute de réduire son train de vie et de disposer de moyens financiers supplémentaires, la Région devrait emprunter massivement pour pouvoir financer ses dépenses courantes.

Ces remarques, je les ai, nous les avons, rappelées chaque année lors de l'examen du budget ou du contrôle budgétaire.

Ainsi, Monsieur le Ministre, après avoir été prévenu en 1989, en 1990, en 1991, en 1992 à concurrence de deux ou trois fois par an, vous ne pouvez pas, aujourd'hui, feindre la surprise.

Bien entendu, en 1989 et partiellement encore en 1990, l'Exécutif a pu camoufler le problème financier dans la mesure où, tout d'abord, il a fallu à la Région, devenue entité juridique propre, le temps de mettre en place ses mécanismes de dépenses et d'exécution du budget. De plus, et c'est la deuxième raison, l'Exécutif disposait d'une cagnotte importante héritée de sept années de gestion libérale à la tête de la Région...

Je m'étonne de l'absence de réactions à mes propos! (*Soupires.*)

En 1991, le solde net à financer de la Région était déjà supérieur de 2,4 milliards au déficit considéré comme naturel et érigé en norme par le Conseil supérieur des Finances.

Pour 1992, nous faisons le compte en janvier dernier pour arriver à nouveau à un dérapage de l'ordre de 2,4 milliards.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que ces résultats s'entendent hors Agglomération.

Je reviendrai d'ailleurs tout à l'heure sur la problématique de l'Agglomération dont la situation financière est redevenue un centre d'intérêt, pour ne pas dire d'inquiétude.

Comme on a dit tout et n'importe quoi, ces derniers jours, je me permettrai de replacer ce point dans son contexte et je reviendrai sur les propos de M. Lagasse.

Donc, depuis 1989, Monsieur le Ministre, je vous mets en demeure, vous et l'Exécutif, de remédier à cette situation qui fait que, lentement mais sûrement, la Région va à l'impasse financière.

Et depuis 1989, je dois dire que vous êtes assez constant dans vos propos: vous me répondez sans cesse sur l'air de «Tout va très bien, Madame la Marquise»!

Ce n'est que tout récemment, que M. Picqué et vous-même semblez avoir découvert les dures réalités financières auxquelles vous devez à présent faire face.

Plus récemment encore, le 19 février dernier, j'interpellerai le Ministre-Président sur l'évolution de la négociation d'un accord-cadre Région bruxelloise/Etat national, accord qui, malgré les expressions matamoiresques utilisées par M. Picqué, semble avoir du plomb dans l'aile; je reviendrai plus longuement sur ce point en fin d'exposé.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, en novembre dernier, à l'occasion du débat relatif au budget 1993, et sur base des résultats des années antérieures, j'avais pronostiqué un déficit budgétaire, pour 1993, compris entre 10 et 12 milliards, soit 3 à 5 milliards de plus que la norme fixée par le Conseil supérieur des Finances.

Dans votre réplique, Monsieur le Ministre, vous aviez contesté ce chiffre et affirmé que votre budget respectait scrupuleusement la norme du Conseil supérieur des Finances.

M. le Président. — Monsieur André, permettez-moi de vous interrompre. Lors de la réunion du Bureau élargi, il avait été convenu de ne pas commencer le débat budgétaire par une interpellation en séance publique. C'est en commission que doit avoir lieu une première discussion sur le budget sur la base d'un exposé introductif du Ministre. Je m'exprime ici en tant que Président du Bureau élargi. Il avait été précisé que l'interpellation porterait sur les déclarations du Ministre et non sur le contenu du débat budgétaire.

M. André. — Le Bureau est compétent pour déterminer le sujet d'une interpellation ainsi que la personne à laquelle elle est adressée; il ne l'est pas pour en déterminer le contenu.

M. Cools. — M. André intervient sur le contenu des déclarations du Ministre. Je dispose ici de deux pages du journal *Vlan* qui présentent des explications et des chiffres.

M. le Président. — Votre chef de groupe était présent lors de la réunion du Bureau et est au courant de ce qui a été convenu.

M. André. — Madame Nagy était également présente. Le problème est le même pour tout le monde.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, il a été convenu que les interpellations porteraient sur les déclarations du Ministre. Lors de la réunion du Bureau élargi, je vous avais dit que les déclarations du Ministre étaient tellement larges qu'une interpellation pouvait être faite avant d'entamer la discussion budgétaire.

M. le Président. — Quoi qu'il en soit, je demande au Ministre de ne pas entamer le débat budgétaire en séance

publique, la procédure parlementaire voulant que ce type de débat soit entamé en commission.

Mme Nagy. — Je pense que M. André a tout à fait raison en ce qui concerne la décision du Bureau élargi.

M. André. — Monsieur le Président, nous en discuterons en commission si vous le souhaitez, mais il est anormal que quinze jours après que l'Exécutif ait annoncé que son contrôle budgétaire était terminé, notre Conseil n'ait pas été informé publiquement. Il vous appartenait de nous convoquer pour entendre une déclaration de l'Exécutif.

M. le Président. — Monsieur André, c'est le Bureau élargi qui organise les travaux du Conseil.

M. André. — Monsieur le Président, cette procédure me paraît tout à fait anormale.

Vous aviez, Monsieur le Ministre, dans votre réplique, contesté les chiffres et affirmé que votre budget respectait scrupuleusement la norme préconisée par le Conseil supérieur des Finances.

En novembre déjà, il était évident que vos prévisions de recettes pour 1993 étaient largement surestimées, et ce tant pour des raisons conjoncturelles que structurelles.

Le rendement des impôts régionaux en 1992 avait été de près d'un milliard — 954,2 millions exactement — inférieur à vos prévisions, raison pour laquelle je vous demandais de revoir à la baisse les recettes pour 1993.

Aujourd'hui, il semble que vous deviez réduire non seulement le montant prévu des recettes en matière d'impôts régionaux, mais en plus le montant de la dotation nationale et même celui du droit de tirage accordé dans le cadre de la politique nationale de l'emploi.

Selon des informations fournies par le Ministère des Finances, c'est de près de 1,5 milliard que les recettes ont été surestimées dans le budget initial.

Dans le cadre de votre réponse, Monsieur le Ministre, j'imagine que vous ne manquerez pas de détailler les nouvelles prévisions de recettes dont vous disposez, ce qui me permettra de les comparer avec celles du Ministère des Finances.

En matière de dépenses, la seule information incontestable dont nous disposons à ce jour est le montant des dépenses exécutées au 31 mars 1993.

Nous avons en effet, Monsieur le Ministre, reçu votre communiqué mensuel qui, entre parenthèses, n'arrive pas tous les mois, sur la situation de trésorerie de notre Région.

Contrairement à l'engagement maintes fois pris par vous à cette tribune, cette situation de trésorerie ne comprend toujours pas l'Agglomération.

Néanmoins, sur la base de la situation au 31 mars qui nous est parvenue il y a deux jours, nous pouvons constater que les paiements réalisés par la Région au 31 mars 1993, relatifs à l'exercice budgétaire de l'année, sont de 52 p.c. supérieurs à ce qu'ils étaient à la même époque en 1992, et ce avec des recettes, nous l'avons vu, qui ont plutôt tendance à se réduire.

Aussi, avant d'en venir aux chiffres cités par la presse, si l'on tente d'objectiver un peu le débat, on ne peut que s'inquiéter.

Quel est maintenant le montant exact sur lequel a porté le contrôle budgétaire? Nous en sommes à ce jour, Monsieur le

Ministre, et ce contrairement à la loi, réduits à des supputations sur la base d'informations parues dans la presse.

A la mi-mars, le chiffre de trois milliards a d'abord circulé. Ensuite, sur la base d'une fuite organisée ou non, *La Libre Belgique* du 21 mars citait le chiffre très précis de 5,289 milliards allant même jusqu'à détailler le montant des dépenses supplémentaires et des moins-values en matière de recettes.

Plus récemment, le 22 avril dernier, M. Picqué affirmait dans *Le Soir* qu'en fait, c'est 4,5 milliards qui «manquent à l'appel», selon son expression.

Là où je ne comprends plus, c'est que, lisant hier soir l'interview épinglée par M. Cools que vous accordez au *Vlan* de cette semaine, je vois, Monsieur le Ministre des Finances, et en principe les finances relèvent de votre compétence, que vous parlez de 5,8 milliards.

Alors, Monsieur le Ministre, soit vous vous êtes mal exprimé ou alors vos chiffres divergent de ceux dont dispose M. Picqué.

On peut d'ailleurs s'interroger sur l'absence de déclarations faites par le Ministre-Président et vous-même à cette tribune sur les résultats du contrôle budgétaire.

Il y a quinze jours, vous annonciez fièrement à la presse que vous aviez trouvé un accord et que le contrôle budgétaire était bouclé, mais que vous en réserviez la primeur au Conseil régional.

Monsieur le Président, je m'étonne que, contrairement à ce qui se fait dans d'autres Assemblées, nous n'ayons pas été convoqués plus tôt pour entendre le Ministre-Président, voire le Ministre des Finances, nous donner les résultats du contrôle budgétaire qu'ils venaient de terminer, ou au moins faire une déclaration politique.

Je ne parlais pas des ajustements comme tels même si, comme vous le savez, la loi sur la comptabilité de l'Etat du 23 juin 1963, telle que révisée le 28 juin 1989, prévoit en son article 10, paragraphe 1^{er}: «Il est procédé chaque année, dans le courant du premier trimestre, à un contrôle budgétaire en vue d'ajuster éventuellement le budget des Voies et Moyens et le budget général des Dépenses. Le cas échéant, des projets d'ajustements seront déposés à la Chambre des représentants ou au Sénat» — en ce qui nous concerne le Conseil régional — «et distribués aux membres des Chambres législatives au plus le 30 avril. Ces ajustements seront approuvés par les Chambres législatives avant le 30 juin.»

Vous l'aurez remarqué, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous nous sommes abstenus de toute déclaration avant le 30 avril, date limite, fixée par la loi, pour le dépôt des feuilletons d'ajustement.

Il est clair aujourd'hui que l'Exécutif n'a pas, une fois de plus, respecté les délais, puisqu'un avant-projet d'ordonnance n'a été déposé que ce midi. Il devrait être examiné en Commission des Finances.

Plus grave, une semaine après l'expiration de ce délai, du 30 avril, nous en sommes toujours réduits à des hypothèses fournies au gré d'articles de presse et de conversations de couloir.

Si mes Collègues Marie Nagy et Marc Cools et moi-même n'avions pas décidé aujourd'hui de vous interpellier, aucune déclaration de l'Exécutif n'était prévue à l'ordre du jour de cette séance.

Initialement, mon interpellation dont vous avez le schéma depuis quinze jours, était adressée conjointement à M. Piqué et à vous-même. C'est de manière arbitraire que le Bureau du Conseil, Monsieur le Président — mais il est souverain en la matière et je m'incline donc — a limité cette interpellation à la seule personne de M. Chabert.

Par ailleurs, le titre de mon interpellation a été modifié en laissant croire que je me concentrerais, Monsieur le Ministre, sur vos propos à la presse.

Je ne puis me limiter à cela. Je vous demande donc de me fournir tous les résultats du contrôle budgétaire, non pas les feuillets qui doivent être discutés en commission, mais le principe de base du contrôle et les grands équilibres qui font partie d'une déclaration de l'Exécutif et concernent directement notre Conseil.

Faute de quoi, nous en tirerions pour conclusion qu'il n'y a pas encore d'accord au sein de l'Exécutif et que vous êtes vous-même, vous, l'éternel optimiste, effrayé par les perspectives financières de la Région.

Alors, Monsieur le Ministre, quel est le véritable chiffre sur lequel a porté le contrôle budgétaire?

Vous précisez dans l'interview que vous donnez au *Vlan* que «Tous les départements doivent ralentir les dépenses, ralentir les investissements, etc.» Comment cet effort a-t-il été réparti entre les différents départements?

Plus particulièrement, Monsieur le Ministre, pourriez-vous veiller, dans votre réplique, à répondre à un certain nombre d'interrogations que nous nous posons ainsi que les ménages et les entreprises bruxelloises?

En particulier, de combien avez-vous réduit l'enveloppe consacrée à l'économie, sachant déjà que la Région bruxelloise ne consacre que 5 p.c. de son budget à l'économie contre plus de 10 p.c. en Flandre et en Wallonie?

Est-il vrai que l'Exécutif compte utiliser les liquidités, évaluées à un milliard, dont dispose encore la SRIB aux fins de financer des dépenses courantes de l'Exécutif?

De même, est-il vrai qu'aux mêmes fins, l'Exécutif compte réduire les montants dont dispose la SDRB?

Plus précisément, est-il vrai que l'Exécutif tente de forcer la main à la SRIB qui, je le rappelle, n'est une filiale de la Région qu'à concurrence de 75 p.c., le privé en contrôlant 25 p.c. mais aussi à la SDRB en les obligeant à reprendre à leur compte propre des missions déléguées qui leur avaient été imposées par l'Exécutif?

Je pense ici à Brustart, au Centre de tri, voire à Aquabru, cette société qui devrait s'occuper de l'épuration des eaux en Région bruxelloise.

A propos, qu'en est-il de la taxe sur les nuisances, mieux connue aujourd'hui sous le nom de taxe sur l'eau dont l'Exécutif — et en particulier, M. Gosuin — calcule et recalcule le rendement attendu avant d'en fixer le taux?

Quand, vous adressant à la presse, vous disiez, Monsieur le Ministre, qu'aucune nouvelle taxe n'était attendue, je suppose que vous ne parliez pas de celle-là! A moins que nous n'ayons pas bien compris!

De même, — je vous le demande pour la dixième fois au moins — qu'en est-il de la situation exacte de l'Agglomération dont vous nous promettez, Monsieur le Ministre, les comptes et la situation de trésorerie depuis quatre ans?

Je vous rappelle que l'Agglomération n'a plus fourni de comptes depuis 1988.

Très maladroitement, votre chef de cabinet, Monsieur le Ministre, essaye dans *Le Soir* du 3 mai de s'abriter derrière le fait que les comptes de l'Agglomération n'ont plus été approuvés par la tutelle régionale depuis 1982.

Or, vous savez ou devriez savoir, Monsieur le Ministre, qu'il y a une grande différence entre disposer des comptes d'un pouvoir subordonné et les approuver.

Faut-il vous rappeler que ceux-ci deviennent exécutoires après 40 jours?

En outre, je tiens à préciser qu'en 1988, l'Agglomération a pu accéder au Fonds 208 — autrement appelé Fonds Nothomb — sur la base de situations arrêtées au 31 décembre 1987. Dois-je vous rappeler comme à M. Lagasse qu'à l'époque, c'était M. de Donnée qui était le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région bruxelloise.

Si les comptes n'ont pas été approuvés comme tels, c'est justement parce que la tutelle — la Région — ne pouvait pas accepter certaines pratiques comptables qui permettraient par exemple que ne soient pas repris dans les comptes déposés des indemnités et autres intérêts de retard à l'égard de l'ONSS mais, également des allocations familiales, voire des dettes latentes à l'égard d'autres organismes ou institutions tant publiques que privés.

De plus, si, en 1987, la tutelle régionale ne disposait pas de toutes les informations nécessaires, c'était à une époque où l'Agglomération était un pouvoir subordonné totalement distinct de la Région, cette dernière ne disposant d'ailleurs, en matière de comptes, que d'une tutelle d'approbation.

Depuis juillet 1989, par contre, l'Agglomération a été intégrée dans la Région. Dès lors, sa trésorerie et son budget ont pu être fusionnés avec ceux de la Région, et il est aujourd'hui inimaginable de constater que le Ministre des Finances ne dispose toujours pas d'un état des lieux exact de l'Agglomération.

Quelle panique au sein de votre Cabinet, Monsieur le Ministre, quand M. Simonet, jouant en cela son rôle de conseiller de l'opposition, fit état d'une information selon laquelle vous étiez condamné à régler des retards de paiement à l'ONSS couvrant la période 1978 à 1988.

Ni vous-même ni votre administration, comme en témoigne la note de service qui vous est parvenue et dont un vent favorable m'a permis de recevoir copie, ne saviez que le principal avait été payé début 1989. Et pourtant, à l'époque, c'était votre actuel chef de cabinet qui assurait la direction de la tutelle à l'Administration ... et M. Philippe Moureaux qui était le Ministre responsable.

Il a d'ailleurs fallu que M. Lagasse, l'ancien Président de l'Agglomération, replonge dans ses archives pour vous apporter la réponse.

Outre le fait que vous avez été condamné à payer des intérêts de retard pour un montant de 700 millions, il est inquiétant de constater combien vous ne maîtrisez pas le dossier de l'Agglomération.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Trop is te veel! C'est une histoire incroyable ...

M. André. — Une histoire que vous découvrez aujourd'hui, Monsieur Chabert. Pendant cinq jours, vous n'avez pas été

capable de donner la réponse. (*Protestations de M. Chabert et interruption de M. Stalport.*) Sans doute M. Stalport était-il mieux informé puisqu'à l'époque il était chef de cabinet de M. Moureaux. Peut-être allons-nous entendre maintenant la version Stalport.

M. Stalport. — Monsieur le Président, je demande la parole par motion d'ordre.

M. le Président. — La parole est à M. Stalport.

M. Stalport. — Monsieur le Président, voilà la deuxième fois aujourd'hui que j'entends citer mon nom dans des fonctions qui ne sont pas les miennes dans cette Assemblée. Sur le plan déontologique, c'est pour le moins curieux.

En vérifiant quelles sont les fonctions d'un chef de cabinet, M. André et Mme Nagy constateront qu'elles sont de type administratif et qu'elles requièrent de sa part une obligation de discrétion. Aussi, Monsieur André, vous me permettrez de respecter cette obligation de discrétion et de ne pas entrer dans une polémique de type politique à laquelle je n'ai pas le droit de répondre. Je clôture cet incident.

M. André. — Monsieur Stalport, je ne compte pas entamer une polémique avec vous. J'apprécie votre intervention et je n'avais pas du tout l'intention de vous demander de divulguer des secrets d'Etat, loin s'en faut.

Par contre, Monsieur Chabert, votre chef de cabinet, lui, s'est répandu dans la presse et à partir de ce moment, ses propos qui ont été publiés font partie de mon interpellation. (*Protestations du Ministre Chabert.*)

M. Stalport. — Ma motion d'ordre porte sur un autre point.

Monsieur le Président, nous sommes ici dans une Assemblée parlementaire et non dans un quelconque café du commerce. J'ai l'habitude, surtout lorsqu'il s'agit des finances régionales, de discuter sérieusement, sur la base de pièces qui m'ont été communiquées et que j'ai eu le temps d'examiner et d'analyser en toute liberté et en toute autonomie, pour ce qui concerne mon groupe. Je demande que l'on arrête de se lancer à la tête des chiffres et des invectives dont je n'ai pas connaissance. Je ne suis responsable des déclarations ni des uns ni des autres, mais en tant que membre du groupe socialiste de ce conseil, je demande que l'on respecte les membres présents en examinant des dossiers et non des déclarations.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je demande que l'on s'adresse à moi, qui suis politiquement responsable.

Je n'admets pas que vous attaquiez mon chef de cabinet, qui ne peut pas vous répondre.

M. André. — Politiquement, vous couvrez votre chef de cabinet.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il ne faut jamais attaquer un homme qui ne peut pas se défendre. C'est élémentaire en politique. Or, vous le faites.

De plus, puisque vous l'attaquez, je vais le défendre. Quand un journaliste téléphone à mon cabinet, on essaie toujours de l'informer, dans la mesure où cela n'enlève rien aux privilèges du Conseil. Quitte à décevoir les journalistes, je réserve toujours les chiffres au Conseil.

Lorsque le PRL m'accuse — au cours d'une conférence de presse — d'avoir une dette d'un milliard, plus les intérêts vis-à-vis de l'ONSS — pour une période antérieure à mon arrivée au ministère des Finances de la Région — n'ai-je pas le droit de demander à mon chef de cabinet de fournir les informations nécessaires à ce sujet? Il est vraiment intolérable que, par la suite, on critique le fait que l'information a été donnée par mon chef de cabinet.

Si vous continuez à agir ainsi, les Ministres ne donneront plus d'informations. Chaque fois que nous le faisons, dès le lendemain, nous sommes attaqués. Vous vous arrosez le droit de nous accuser de ne pas avoir remboursé un montant d'un milliard, qui, soit dit en passant, était remboursé! M. Simonet fait de grandes déclarations à ce propos alors que, finalement, Monsieur André, c'est un ballon qui se dégonfle.

M. André. — Ne limitez pas cela à un milliard, Monsieur Chabert, vous savez très bien qu'il s'agit de 5 ou 6 milliards.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous voulez toujours avoir raison, puisque vous dites maintenant que vous saviez que le milliard était payé.

Ce n'est pas de la bonne démocratie. Travaillons plutôt sur des chiffres. Je présenterai la semaine prochaine en commission un document fort intéressant portant tous les chiffres utiles. Je ne les divulguerai pas aujourd'hui: la commission du CRB en aura la primeur mardi prochain.

M. André. — Vous aurez l'occasion de parler de cela tout à l'heure dans votre réponse. Mais je dois vous dire que si vous le prenez sur ce ton-là, vous aurez une réplique sur le même ton.

Je réponds immédiatement à ce que vous venez de dire. Je ne souhaitais pas attaquer votre chef de cabinet, mais à partir du moment où il s'exprime, puisque c'est son nom qui figure dans la presse, vous êtes politiquement responsable de ses propos. C'est donc vous que j'interpelle sur les déclarations de votre chef de cabinet, et il vous appartient de nous dire si elles sont exactes.

Quant à M. Simonet, j'estime qu'il joue son rôle de conseiller de l'opposition, sur base d'une information qu'il reçoit ...

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il doit la vérifier.

M. Cornelissen. — Il ne doit pas la déformer.

M. André. — Il ne l'a pas déformée, puisque le Ministre a reçu une note tout à fait officielle de l'administration l'informant qu'il devait payer tel montant en principal et intérêts. Si vous me demandez de la publier, je la sors!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Sortez-la.

M. André. — D'accord, et je la distribuerai tout de suite à la presse. Ne me dites donc pas que cette note n'existe pas.

Outre le fait que vous restez condamné à payer des intérêts de retard pour un montant de 700 millions, il est inquiétant de constater combien vous ne maîtrisez pas le dossier de l'Agglomération.

Si j'ai personnellement du mal à accepter les propos de donneur de leçons budgétaires de M. Lagasse — dont tout le

monde sait qu'il a toujours été un peu fâché avec les chiffres —, c'est par contre avec beaucoup d'attention que j'ai entendu l'expert en matière institutionnelle qu'il est incontestablement, demander la liquidation pure et simple de l'Agglomération au profit de la Région.

Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le groupe libéral souscrit entièrement à cette suggestion, et nous vous demandons d'étudier la simplification de nos institutions en liquidant l'Agglomération.

Ce sera d'ailleurs l'occasion, Monsieur le Ministre, de faire vraiment les comptes, parce qu'aujourd'hui, vous avez manifestement peur de nous fournir ces chiffres ou bien plus grave encore, vous n'en disposez pas. Chaque fois que je vous demande des chiffres à propos de l'Agglomération, Monsieur le Ministre, vous me répondez que vous me les donnerez demain, mais je ne les reçois jamais!

A ce propos, Monsieur le Ministre, et pour que cela ne se fasse plus par voie de presse —, mais il faudrait que l'on se réunisse un peu plus souvent, — je vous signale que vous allez recevoir une autre demande d'arriérés de cotisations, pour 1985, provenant, ceux-ci, des allocations familiales et portant sur près de 45 millions.

Par prudence, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de bien vouloir vérifier ces chiffres et voir s'il n'y a pas encore certains arriérés en souffrance pour d'autres années. Il ne s'agit pas, Monsieur le Ministre, de montants que vous n'avez pas payés, mais ces montants restent en souffrance et doivent être intégrés dans le calcul du contrôle budgétaire.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous êtes bien placé pour le savoir puisque c'est vous qui, à l'époque, n'avez pas payé ces dettes. Vous les connaissez mieux que moi.

M. Cools. — C'était un pouvoir subordonné.

M. André. — Aujourd'hui, l'Agglomération c'est vous. A l'époque, la Région bruxelloise ne contrôlait pas l'Agglomération.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Par qui était contrôlée l'Agglomération?

M. André. — Etait-ce le PRL qui contrôlait l'Agglomération? Allons! ...

Pour revenir au contrôle budgétaire, avez-vous tenu compte, Monsieur le Ministre, de ces mauvaises surprises que sont les intérêts de retard à payer? Heureusement que M. Simonet a soulevé la question. Sinon, vous en ignorerez peut-être encore toujours l'existence.

Je pourrais difficilement terminer cet exposé sans revenir sur le nécessaire refinancement de la Région, d'ailleurs abordé par le Ministre lors de son interview au *Vlan*. Depuis 1989, la position du groupe PRL n'a pas changé.

La loi de financement, au delà de ses carences éventuelles pour les autres Régions, n'est pas adaptée à Bruxelles.

La limitation artificielle de la Région de Bruxelles-Capitale aux dix-neuf communes prive la Région d'une part importante de son hinterland socio-économique.

Il n'est dès lors pas normal que Bruxelles se voie appliquer un régime de financement identique à celui des deux autres Régions du pays.

A défaut de pouvoir rendre aujourd'hui à Bruxelles ses véritables limites, la Région de Bruxelles doit obtenir les justes compensations pour les charges spécifiques ou «coûts externes» qu'elle supporte pour le compte de l'Etat central et des deux autres Régions du pays.

C'est dans cet esprit et dans cette optique que quatre demandes de refinancement sont clairement formulées depuis 1990, par le PRL dont je suis l'interprète devant cette Assemblée:

1. rétrocession complète de la mainmorte supportée par la Région et ses dix-neuf communes, cette mainmorte qui a été évaluée par un expert français à 1,685 milliard pour l'année 1991, à comparer aux quelque 200 millions de francs que reçoit actuellement la Région;

2. intégration dans la masse de l'impôt des personnes physiques ristourné des impôts payés directement ou indirectement à l'Etat central par les ressortissants étrangers résidant à Bruxelles ou les fonctionnaires européens de nationalité belge;

Ces deux premières revendications concernent d'ailleurs les trois régions, même si c'est à Bruxelles que leur impact est le plus important.

3. dotation complémentaire spécifique pour les charges de la Région comme capitale nationale et européenne, par exemple dans le domaine de la sécurité et de l'accueil des candidats réfugiés;

4. participation financière de l'Etat dans les travaux d'infrastructure, de communication et de transports en commun — par exemple le RER — mais également dans le déficit de la STIB, dont il n'est pas normal que les Bruxellois assument seuls la charge.

Le Ministre-Président avait estimé lui-même — et c'était avant les accords de la Saint-Michel — à 7 milliards le montant dont devrait disposer la Région au titre de compensations pour la mainmorte, le déficit de la STIB, le rôle de capitale nationale et européenne ainsi que l'intervention dans les travaux d'infrastructure.

La réalité est sans doute plus proche de 10 milliards depuis les accords de la Saint-Michel.

M. le Président. — Monsieur André, votre temps de parole est dépassé.

M. André. — J'ai été interrompu, Monsieur le Président. Sinon, j'en aurais terminé.

Vous-même, Monsieur le Ministre des Finances, toujours dans l'interview que vous avez accordée à l'hebdomadaire *Vlan*, affirmez, je cite: «il faudrait aussi que chacun remplisse ses obligations: l'Etat central, avec lequel nous sommes en négociation et qui doit intervenir pour aider Bruxelles à assurer sa vocation internationale ou pour les matières qui dépassent sa vocation régionale.»

Je signalais, à l'occasion d'une récente interpellation adressée à M. Picqué, que nous disposions d'une occasion unique pour faire aboutir les revendications bruxelloises en matière de refinancement de la Région: le vote des accords de la Saint-Michel.

Au-delà de l'aspect néfaste de ces accords sur lesquels je ne reviendrai pas aujourd'hui, la nécessité de disposer d'une majorité des 2/3 pour voter non seulement les modifications constitutionnelles, pour lesquelles il est trop tard, mais également la loi spéciale instrumentant la réforme de l'Etat en cours,

donne aux parlementaires bruxellois l'occasion d'obtenir pour Bruxelles ce que M. Picqué appelait encore ce matin son «dû».

Dans sa réponse, M. Picqué nous avait fait part de son refus d'utiliser le vote des accords de la Saint-Michel comme monnaie d'échange, convaincu qu'il était, de pouvoir obtenir la signature d'un accord-cadre avec l'Etat national.

Peu confiant, dans le poids politique de M. Picqué, le PRL, par l'entremise de son chef de groupe au Sénat, François Xavier de Donnée, a interpellé, ce mardi 4 mai, le Premier Ministre sur l'état des négociations en matière d'accord-cadre Région bruxelloise/Etat national.

Dans sa réponse, le Premier Ministre, s'il n'a pas nié faire l'objet de sollicitations de la part de «ses amis» bruxellois a limité la partie financière de sa réponse à la mainmorte, en précisant qu'une négociation était effectivement en cours avec les trois Régions sur le pourcentage de la mainmorte à leur rétrocéder.

Je vous rappelle — et M. Harmel s'en est fait l'écho à cette tribune — qu'un expert indépendant a estimé le préjudice, pour Bruxelles uniquement, à 1,685 milliard.

Avant-hier, M. Philippe Moureaux s'exprimant sur les antennes de la RTBF, a lui aussi explicitement confirmé qu'à part la mainmorte, Bruxelles n'aurait rien.

Donc, au delà des propos musclés voire matamoresques du Ministre-Président, le dossier semble très mal engagé.

Je vous le rappelle, Monsieur le Ministre des Finances, pour que ce soit acté! Vous pouvez, vous aussi, nous faire part de votre position à cet égard. Le Ministre-Président s'est expliqué sur certains points ce matin. Vous pouvez, vous aussi, vous exprimer différemment. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre *Le Soir* de ce matin, d'après lequel certains seraient prêts à démissionner et d'autres pas.

Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je vous mets en demeure de faire appuyer par les parlementaires nationaux de vos partis respectifs, les amendements que nous avons déposés au Sénat pour permettre le refinancement de la Région bruxelloise.

Nous ne pourrions en effet nous contenter d'une aumône: à peine 80 millions de plus que ce que nous obtenions jusqu'en 1989, au titre de dédommagement pour la mainmorte.

Il faut en effet rappeler que contrairement aux engagements pris et malgré l'inscription, au budget de la Région, de 300 millions dans les budgets de chaque année au titre de compensation pour la mainmorte pour Bruxelles en complément de la dotation du Ministère de l'Intérieur, plus rien n'a été payé par l'Etat national depuis 1990.

Je rappelle que le Ministre-Président avait lui-même estimé les besoins de financement complémentaires de la Région à 7 milliards.

Tenant compte des accords de la Saint-Michel, ce besoin complémentaire se monterait à 10 milliards par an.

Que pèsent donc 80 millions en regard des 10 milliards nécessaires?

Il ne faut pas essayer d'éluder la question, car c'est là et nulle part ailleurs que se situe le problème.

Si c'est tout ce que vous obtenez... ce sera un camouflet...

... Pire une injure!

Nous, Bruxellois, ne pouvons pas accepter de devoir mendier chaque année, million par million, les moyens d'assurer la survie de notre Région.

C'est d'autant plus intolérable que nous disposons... vous disposez, actuellement de l'arme absolue: «les accords de la Saint-Michel».

En fin d'année... ou l'année prochaine vous serez confrontés à un nouveau trou de 4 à 5 milliards.

C'est vous-même, Monsieur le Ministre des Finances, qui l'avez déclaré à la presse: «En 1994, il ne s'agira plus de répéter l'opération sauve qui peut que l'Exécutif vient de mener à l'occasion du contrôle budgétaire. M. Picqué le déclarait aussi ce matin.

Faut-il d'ailleurs que les artifices utilisés lors de ce contrôle soient à ce point énormes, ce qui expliquerait, votre peu d'empressement, Monsieur le Ministre, à nous l'expliquer aujourd'hui?

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'écouterai votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour développer son interpellation jointe.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je regrette l'absence du Ministre-Président de l'Exécutif qui, souvent, n'est pas là lorsque nous tenons des débats budgétaires au sein de notre Assemblée.

Ce matin, il nous a fait des déclarations importantes, évoquant une éventuelle démission s'il n'obtenait pas les moyens nécessaires pour le refinancement de notre Région par l'autorité nationale.

Le débat que nous avons sur les déclarations faites à la presse par M. Chabert, touche en partie à la problématique du refinancement de la Région. La présence de M. Picqué aurait donné plus de crédibilité à son attitude.

La Communauté française est aujourd'hui un pouvoir public en faillite financière et de ce fait en pré-liquidation.

Je crains que notre Région bruxelloise soit confrontée à la même situation d'ici trois ans.

Notre Région souffre, comme la Communauté française, d'une loi de financement qui ne lui fournit pas les ressources nécessaires pour assurer les missions qui sont les siennes.

A cet égard, je ne partage pas les propos tenus par M. Picqué ce matin devant notre Assemblée. Il se disait satisfait de la loi de financement. Je ne sais pas ce qu'en pense le FDF qui fait partie de la majorité dans notre Assemblée. Pour ma part, je ne le suis pas parce que, si dans la loi de financement, il avait été stipulé clairement que la main morte devait être remboursée intégralement, un élément du débat d'aujourd'hui ne se poserait pas. Certes, les articles 42 à 45 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 — l'Union des Entreprises de Bruxelles y a fait récemment mention — relative aux institutions bruxelloises, autorisent l'intervention financière de l'Etat central dans la promotion du rôle international et dans le financement de la fonction de capitale de Bruxelles, ne sont pas appliqués. Depuis quelques mois et tout particulièrement ce matin, le Ministre-Président multiplie ses déclarations matamoresques à cet égard. Il ne semble toutefois encore avoir rien obtenu. C'est dès le début de la législature régionale que ces interventions auraient dû être faites, ces exigences formulées.

Nous aurions probablement eu plus de chance de succès si elles avaient été formulées en 1989-1990, dès l'installation de notre Région, alors que la situation économique générale était meilleure qu'aujourd'hui et que la situation budgétaire de l'Etat central était moins compliquée qu'actuellement.

Les difficultés financières de notre Région ne sont pas dues uniquement à la loi de financement, à l'absence d'un refinancement régional approprié. Elles découlent de l'absence de rigueur budgétaire que nous avons dénoncée à de nombreuses reprises à cette tribune. On parle de vos déclarations à la presse. J'essaie de les lire aussi attentivement que possible, je dirais même que j'y souscris.

Quand j'entends un Ministre qui dit « non » à la spirale de l'endettement, « non » aux impôts nouveaux; quand je lis cette magnifique phrase: « Je ne veux pas participer à des opérations de type Anvers ou Liège: laissez-allez, emprunts, etc. J'ai vécu trop de drames au Gouvernement central, trop de trucages, d'atermoiements pour me laisser entraîner dans cette aventure.

Je veux des finances saines dans une Région saine », je ne peux qu'approuver. L'ennui, c'est qu'entre les discours et les actes, il y a une marge... Notre Région se paie, par exemple, le luxe de commander pour environ 250 millions de francs d'études par an. Les colloques qu'elle organise ou qu'elle finance, les brochures luxueuses qu'elle publie sont innombrables.

Les cabinets ministériels sont pléthoriques. L'Exécutif bruxellois n'a jamais appliqué les normes de réduction des dépenses de ses cabinets que le Gouvernement national s'est imposées. Un Secrétaire d'Etat régional a autant de collaborateurs qu'en France, le Premier Ministre, M. Edouard Balladur. Je ne veux pas être méchant vis-à-vis des compétences assumées par certains Secrétaires d'Etat régionaux, mais M. Balladur a probablement plus de responsabilités qu'eux...

Nos finances régionales sont dans le marasme mais, selon *La Libre Belgique* du 12 avril 1993, l'Exécutif plancherait actuellement sur un avant-projet de réalisation de bureaux de prestige pour regrouper ses cabinets ministériels dans le quartier de la rue Royale! Ce n'est pas moins de 8 000 mètres carrés qui seraient nécessaires pour regrouper les 80 personnes qu'occupe le Cabinet du Ministre-Président, les 60 personnes qu'occupe le Cabinet du Vice-Ministre-Président et les 60 personnes qu'occupent, ensemble, deux des trois Secrétaires d'Etat.

Dans la rubrique des dépenses somptuaires, je pourrais citer de nombreux exemples, mais je n'en citerai qu'un seul, sous forme de question. Je n'ai pas accès à un certain nombre de documents confidentiels, mais je lis la presse et notamment les hebdomadaires satiriques; leur lecture est parfois très instructive...

Ainsi, tout récemment, l'hebdomadaire PAN — M. le Ministre du Budget pourra nous confirmer si c'est exact ou non — nous révélait que la personne désignée par le Ministre-Président pour élaborer le plan régional de développement touchait la modeste prébende de 500 000 francs par mois, six millions par an!

M. De Coster. — Vous n'allez pas baser vos informations sur un journal satirique, quand même! Nous ne sommes pas au café du commerce...

M. Cools. — Si M. le Ministre nous répond que c'est faux, je ne mettrai pas sa parole en doute. De toute façon, vous savez que nous sommes contre toutes les prébendes. Dans le passé, nous en avons cité d'autres qui se sont révélées exactes

et qui ont été confirmées par M. le Ministre-Président, notamment en séance de Commission. Il s'agissait des traitements de Commissaires de l'Exécutif au début de cette législature.

Le contrôle budgétaire que vient d'effectuer l'Exécutif bruxellois a mis en exergue un dérapage de 4 milliards de francs dans l'exécution du budget de 1993. Ce montant est de 4 milliards si je m'en réfère aux interviews radiophoniques du Ministre, mais s'élève à 5,8 milliards selon le *Vlan*. Je ne sais pas si c'est une meilleure source, selon vous...

M. Dumont. — Que dit le *Bravo, Uccle!*

M. Cools. — Le *Bravo, Uccle!* n'en a pas encore parlé, Monsieur Dumont.

M. André. — A partir du moment où nous sommes obligés d'interpeller au sujet des déclarations du Ministre, il faut bien que nous trouvions des sources...

M. Cools. — Le dérapage est donc considérable; il représente 10 p.c. des recettes escomptées pour 1993. Il ne s'explique que pour environ un quart par les accords de la Saint-Michel, des accords qui, à partir de 1994, pèseront de plus en plus lourdement sur les finances régionales!

Le solde net à financer lors du dépôt du budget 1993 atteignait déjà le montant maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances. Tout dérapage dans l'exécution du budget doit, dès lors, se compenser intégralement par une réduction des dépenses. La semaine prochaine, en commission, et plus tard, en Assemblée plénière, nous aurons un débat sur l'ajustement du budget, mais je constate en tout cas que, dans celui qui nous a été distribué aujourd'hui, on prévoit 2,8 milliards de dépenses supplémentaires. Toute autre politique qu'un endiguement des dépenses conduira inévitablement, demain, à une nouvelle aggravation de la fiscalité régionale, à de nouveaux emprunts, c'est-à-dire précisément à ce que vous ne voulez pas, Monsieur le Ministre. Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Déjà le budget déposé pour 1993 présentait un taux de croissance des dépenses plus élevé que celui des recettes et plus élevé même que celui recommandé par le Conseil supérieur des Finances. En effet, l'exposé général du budget pour 1993 annonçait en effet un taux de croissance des dépenses de 4,1 p.c. contre un taux de croissance des recettes de 1,8 p.c. Aujourd'hui, il s'avère, comme nous l'avions annoncé à la fin de l'année dernière, que ces recettes ont été gonflées.

Le taux de croissance des dépenses hors amortissements en capital de la dette régionale s'élevait à 2,8 p.c. contre 1,6 p.c. recommandé par le Conseil supérieur des Finances dans son avis de juin 1992. On nous dit toujours que le solde net maximum à financer recommandé par le Conseil supérieur des Finances est respecté. Trop souvent, on oublie ses trois recommandations: la première concerne le solde net à financer, la deuxième porte sur la croissance des recettes et la troisième s'applique à la croissance des dépenses. Croyant que la croissance des recettes sera supérieure à celle prévue par le Conseil supérieur des Finances, on se permet une croissance des dépenses plus importante que celle qu'il recommande. Evidemment, par la suite, on se rend compte que la réalité est différente.

Dans un article paru au mois d'avril de cette année dans les « Cahiers de l'Institut belge des Finances publiques », le chef de cabinet du Ministre national des Finances plaide pour que les Communautés et les Régions, au-delà des contraintes qui leur sont imposées par les lois de financement, adoptent

une norme en matière d'évolution de leurs dépenses. Je crois que c'est une sage recommandation.

M. Stalport. — Cela existe-t-il ?

M. Cools. — Il existe simplement des normes concernant le déficit national corrigé. Il ne s'agit pas des normes auxquelles je vais faire allusion et auxquelles M. Meunier faisait référence dans son article : « Au-delà de ce qui est prévu dans les lois de financement, les Régions et les Communautés doivent adopter des normes comme le Gouvernement national l'a fait. »

Notre Région a vécu pendant plusieurs années sur une embellie de ses recettes provoquée par une haute conjoncture immobilière. Elle enregistre aujourd'hui, suite au retournement de la conjoncture dans ce secteur, une baisse — 30 p.c. — sensible de recettes — celles liées à l'activité immobilière en tout cas —.

Nous payons donc cher l'absence de discipline budgétaire dès le début de la législature, n'estimez-vous pas, Monsieur le Ministre, que la Région de Bruxelles-Capitale devrait adopter une double norme en matière d'évolution de ses dépenses : tout d'abord, le taux de croissance, à compétences constantes, des dépenses d'une année par rapport à l'autre ne devrait pas être supérieur au taux d'inflation — principe de la croissance zéro en francs constants de dépenses —. Deuxième type de norme : le taux de croissance des dépenses ne devrait pas dépasser celui des recettes.

Au-delà de celles prévues dans les lois de financement, on peut discuter du type de norme à retenir. Si nous n'adoptons pas des normes générales du genre de celles que je suggère, nous risquons d'être confrontés à un effet « boule de neige » des charges d'intérêt et à une situation financière qui deviendra rapidement aussi critique que celle de la Communauté française ou de l'Etat national ?

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser quelles économies ont été décidées par l'Exécutif à l'occasion du contrôle budgétaire et combien elles représentent en montant absolu ?

Selon les chiffres fournis par vos services, la dette régionale au sens strict du terme s'élevait au 1^{er} janvier 1993 à 54,7 milliards de francs contre 44,8 milliards au 1^{er} janvier 1992. Selon vos propres chiffres, la dette régionale s'est donc accrue d'environ 10 milliards de francs en 1992. Si elle devait s'accroître du même montant en 1993, en 1994 et 1995, elle s'élèverait alors à plus du double des recettes régionales annuelles. Le service de la dette mobiliserait, alors, une part excessive des ressources régionales et ne permettrait plus à Région d'assumer ces tâches essentielles.

Si nous additionnons la dette régionale au sens strict du terme et la dette garantie par la Région ainsi que la dette logée dans plusieurs pararégionaux, nous dépassons déjà aujourd'hui les 80 milliards de francs d'endettement.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous croyons indispensable une politique plus audacieuse en matière de réduction des dépenses.

Les efforts qui ne sont pas accomplis aujourd'hui — et je terminerai par là — nécessiteront des efforts beaucoup plus importants, voire insupportables, demain et contraindront alors à la gestion sans âme que le Ministre-Président prétend vouloir éviter. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, nous nous trouvons face à un débat difficile car, indépendamment de la politique budgétaire qui peut être menée en Région bruxelloise, le problème du financement des pouvoirs publics reste posé dans les pays développés. Les arbitrages y sont nécessaires parce que les objectifs fixés sont importants et que les moyens mis à disposition pour les réaliser sont de toute façon limités. Donc, même si en termes de débat politique, on peut tourner autour des difficultés particulières de la Région bruxelloise, il importe de ne pas perdre de vue qu'un pouvoir public comme la Région, dans le cadre de ses dépenses, devrait avoir avant tout comme objectif de mener une politique de meilleur développement et d'apporter des services à la population.

Sur la base de ces objectifs, je souhaite exprimer le point de vue de mon groupe à propos du récent contrôle budgétaire. Ce contrôle ne s'est pas passé sans difficultés. Précisément, on a, pendant quatre ans, surestimé probablement le rythme d'accroissement des recettes. Or, contrairement à ce qu'a dit M. Picqué ce matin, la diminution des recettes de la Région bruxelloise était prévisible. Elle avait d'ailleurs fait l'objet d'une étude dans *Le courrier du Crisp*, n° 1240, ce qui à l'époque, n'avait pas fait plaisir aux partis qui avaient voté la loi de financement. L'un des auteurs de cette étude est actuellement le chef de cabinet de M. Gosuin. L'article portait sur le financement des Communautés et des Régions. Il était bien stipulé que la tendance pour Bruxelles était une diminution de la part de l'IPP de la Région et que la loi de financement à moins de corriger un certain nombre de *trends* portait en elle des difficultés prévisibles pour le financement de la Région.

Monsieur Chabert, c'est à ce niveau que se situe votre responsabilité politique. Depuis 1989, mon groupe vous a mis en garde contre l'emballement du rythme des dépenses parce que les prévisions en matière de recettes étaient connues, même si les difficultés rencontrées par la réduction de la part de l'IPP étaient masquées par l'accroissement des droits d'enregistrement et de succession lui-même lié au boom immobilier que Bruxelles connaissait dans les années 1988, 1989, 1990. Vous n'ignorez pas qu'il s'agit de phénomènes conjoncturels.

Donc, par rapport à cette inadéquation entre le rythme des dépenses que vous avez autorisé et les prévisions clairement établies quant aux recettes, l'Exécutif porté une lourde responsabilité. Je n'ai pas repris l'ensemble des citations dans les discussions des budgets 1990, 1991, 1992 et 1993, mais mon Collègue, Philippe Debry, a chaque fois attiré votre attention sur cette problématique.

Et chaque fois, sauf peut-être la dernière fois, vous nous avez répondu qu'il n'y avait aucun problème et que la gestion était saine en la matière. C'est à ce moment, semble-t-il, que l'on a entamé le patrimoine régional de manière non négligeable comme vous l'avez clairement laissé entendre dans vos déclarations concernant le contrôle budgétaire.

Par ailleurs, une autre difficulté est liée au fait que la loi de financement des Régions et des Communautés votée en 1989 n'a pas tenu compte de certains éléments. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas seulement une Région. C'est aussi une ville et j'y reviendrai lorsque j'évoquerai le problème de la mainmorte. C'est donc un lieu où se concentrent une série d'équipements collectifs coûteux. Cela existe dans toutes les villes, de New-York à Convers en passant par Paris et Londres. Ces équipements, quelle que soit la limite administrative fixée, ne sont pas uniquement utilisés par les habitants de la ville, mais également par des gens venant de l'extérieur. A cet égard, la situation de la Région flamande et de la Région wallonne est fort différente. En effet, ces Régions

ne disposent pas d'équipements collectifs coûteux ouverts à l'ensemble de la population du pays.

Par ailleurs, la loi de financement ne tient absolument pas compte de cette situation. Dès lors, notre Région doit supporter seule certains investissements. Je pense notamment aux investissements consentis pour la STIB et que l'on a justifiés par le nombre de navetteurs.

Je voudrais également évoquer d'autres dossiers sur lesquels nous sommes intervenus dès 1989, en particulier, celui de la mainmorte.

Aujourd'hui, un consensus semble s'être dégagé au niveau des différents partis représentés dans ce Conseil pour dire qu'un problème se pose en la matière. J'avais d'ailleurs adressé une question écrite au Ministre Picqué sur ce sujet. Dans sa réponse, le Ministre explique la différence entre les montants payés par le Gouvernement national au cours des années précédentes: 219 millions en 1990, 235 millions en 1991 et 213 millions en 1992. Or, Monsieur le Ministre, 300 millions ont été inscrits, chaque année, au budget. Il y a donc un contentieux sur la partie ancienne du budget et j'aimerais obtenir des éclaircissements à ce sujet. Une concertation a eu lieu entre l'Exécutif et le Ministre de l'Intérieur paraît-il.

En réponse à une autre question M. Picqué m'a dit: «l'Exécutif s'estime, par contre, non pas en désaccord sur la répartition, mais lésé par le montant décidé unilatéralement chaque année par arrêté royal sur proposition du Ministre de l'Intérieur. Ce montant est fixé à 319,2 millions pour 1992, ce qui représente 25 p.c. du préjudice, la quote-part revenant à la Région bruxelloise s'élevant à 207 millions». Il ajoute: «l'Exécutif considère qu'il y a un manque à gagner de 613 millions pour Bruxelles» et «qu'il est proposé de saisir le Comité de concertation Gouvernement-Exécutif. Aujourd'hui, il n'est plus question d'une telle démarche mais il est question d'une démission de l'Exécutif si M. Dehaene n'offre aucune garantie suffisante pour ce qui concerne la ristourne de 613 millions de la mainmorte.

Je pense, Monsieur le Ministre, que les déclarations diverses qui se multiplient en cette matière mériteraient d'être éclairées par une réponse de votre part au sein de cette Assemblée. Ces déclarations concernent bien entendu les recettes. L'énorme trou budgétaire que l'Exécutif doit combler aujourd'hui était prévisible et annoncé. Le train de vie supérieur à ses moyens mené par la Région avait déjà été dénoncé. Il s'est vérifié en 1991 et 1992: le déficit a chaque fois dépassé de 2,4 milliards les limites autorisées. Aujourd'hui, les recettes chutent et le trou à combler se chiffre à 4,5 milliards.

Partant de ce constat de faiblesse de la marge de manœuvre, je dirai à présent un mot du train de dépenses de la Région. Je rappellerai une série de dépenses décidées, — nous l'avions signalé à l'époque — en dehors de toute logique de nationalité économique et sans tenir compte des rapports coûts-bénéfices des choix que fait l'Exécutif — c'est là sa méthode générale de travail. Quelques exemples ont été cités sur lesquels je ne m'étendrai pas. J'évoquerai simplement le voûtement de la Senne qui a coûté quelque 400 millions et la politique en matière de bâtiments menée par l'Exécutif à des prix qui défient le marché entier. Une problématique mérite donc d'être analysée au départ de l'importance de l'action du pouvoir public et des limites des moyens dont il dispose.

Par rapport à vos déclarations antérieures, Monsieur Chabert, je m'inquiète quand je lis dans la presse d'aujourd'hui qu'en 1994 vous vous trouverez dans l'impossibilité de réaliser votre budget si vous ne disposez pas d'une nouvelle intervention du Gouvernement national. On en arriverait à la situation, à laquelle j'ai plusieurs fois fait allusion, où la Région bruxel-

oise devrait, en raison de son train de vie trop élevé, demander de l'argent au Gouvernement fédéral. Or, ce même Gouvernement est lui-même empêtré dans des normes de convergences qu'il s'est lui-même imposées et qui risquent de poser des problèmes sans solution, même si, depuis lors, des voix se sont élevées pour dire que ces normes représentaient un carcan trop étiqué.

En fait, Monsieur Chabert, la question se pose de savoir si la Région peut rester viable à travers les différents contentieux et le fait que vous n'avez pas réussi à intervenir dans la diminution persistante de la dotation de l'IPP.

Si j'en crois les documents que je viens de consulter, les dépenses d'investissement risquent d'être sérieusement freinées. Vos dépenses de fonctionnement courant posent de sérieux problèmes; le type d'investissements que vous réalisez vont également engendrer des dépenses de fonctionnement trop importantes.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, ne pas entendre un discours lénifiant sur les points positifs de la situation actuelle, mais obtenir aujourd'hui des déclarations claires sur la manière dont vous entendez faire face à la problématique de l'écart entre les dépenses et les recettes du budget de la Région. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Stalport.

M. Stalport. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne comptais pas intervenir dans ce débat. Je vais peut-être décevoir certains amis journalistes à la seule intention desquels certains Collègues sont peut-être intervenus. Je voudrais simplement poser un problème de procédure. Nous nous trouvons dans une Assemblée à part entière qui concerne une Région à part entière. Dans ce cas, il faut tirer les conséquences en termes de responsabilités des décisions que l'on a prises. Il convient d'abord d'envisager les questions de procédure. Quand on examine un feuillet d'ajustement dans une procédure d'assemblée parlementaire, on n'entame pas un débat public en l'absence de documents ... (*Protestations de M. Cools.*)

Monsieur Cools, je ne vous ai pas interrompu, j'aimerais que vous agissiez de même à mon égard.

Je poursuis mon exposé. Dans un débat de procédure, un feuillet d'ajustement doit faire l'objet d'un débat préalable en commission. En l'occurrence, celui-ci doit débiter mardi.

Il arrive effectivement que, dans une assemblée parlementaire, un feuillet d'ajustement fasse l'objet d'un débat public avant son examen en commission. C'est le cas lorsqu'il y a une crise au sein du Gouvernement. Cela s'est produit au Gouvernement national, il y a deux mois.

Je ne suis pas procédurier. Je voudrais simplement que l'on respecte les règles de cette Assemblée, Monsieur le Président. En effet, c'est indispensable pour la dignité de notre Assemblée lors du débat de fond.

Comme MM. André et Cools, Mme Nagy et d'autres conseillers régionaux, j'essaie d'examiner de manière sérieuse et approfondie la problématique budgétaire qui, à mon avis, est essentielle pour la Région.

Monsieur le Président, je demande au Ministre du Budget de ne pas répondre aujourd'hui aux questions posées. En effet, en tant que conseiller régional du groupe socialiste, je n'ai pas eu le temps d'examiner les dossiers et les chiffres. Je ne connais pas les équilibres, le déficit, la manière dont l'Exécutif a tenté d'y répondre. Je voudrais que l'on me garantisse, ainsi qu'à

l'opposition, le droit de nous exprimer en pleine connaissance de cause.

En conclusion, et sans vouloir, faire de la morale de haut niveau, j'évoquerai une image qui m'a beaucoup frappé, de M. Balladur que je respecte, depuis très longtemps. Premier Ministre de la France, il baillait au milieu des invectives que se lançaient des membres de la majorité et de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale française, à l'occasion d'un débat semblable au nôtre. M. Balladur fait partie de ces personnages qui baillent lorsque les gens s'investissent et se lancent des anathèmes ou des chiffres non vérifiés.

Je demande donc que cette Assemblée travaille avec un certain sérieux. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et du PSC.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, en tant que membre du Bureau élargi, je tiens à préciser que le chef de groupe socialiste a marqué son accord pour l'inscription de ces interpellations portant sur les déclarations du Ministre. (*Colloques.*)

M. Stalport. — Ce n'est pas une déclaration.

Mme Nagy. — Le Bureau élargi a délibéré sur une demande d'interpellation. La décision a été prise d'accepter l'inscription de ces interpellations. Je crois qu'il est relativement de mauvais goût qu'un membre d'un groupe ayant donné son approbation, remette en question la décision du Bureau élargi. Cela devait être dit.

M. le Président. — Je suis intervenu tout à l'heure sur ce point. En tant que Président et du Bureau élargi et de l'Assemblée, j'ai traduit ce qui me semblait être la décision du Bureau élargi — peut-être me suis-je trompé! — à savoir que les interpellations portaient sur le fait de déclarations et non sur le contenu parce que l'on ne commençait pas le vrai débat budgétaire en séance publique mais en commission. Quoi qu'il en soit, je souhaiterais que l'on arrête cette polémique. Les interpellateurs se sont exprimés. Les membres de la majorité ont aussi ce droit.

M. André. — Je suis tout à fait d'accord.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, ce matin déjà, je suis intervenu à cette tribune pour déplorer la manière dont, de temps à autre, nos travaux se déroulent. Je me sens obligé d'intervenir à nouveau cet après-midi parce que débattre d'un budget sans disposer de chiffres précis n'est certainement pas, à mes yeux, la meilleure façon de procéder. Lors des examens précédents, M. André nous a tracé des analyses précises. Je tiens à le souligner car j'ai beaucoup d'estime et de respect pour M. André que je côtoie souvent en Commission du Budget. Nous n'avons jamais hésité, à aucun moment, à répondre aux arguments qu'il développait lors de débats publics, c'est une chose très claire, et ce depuis un certain nombre d'années déjà. Dans certains cas, nous avons même appuyé les thèses qui étaient les siennes parce que nous les trouvions très intéressantes.

J'avoue que la tenue de ce débat m'inquiète. Je ne reviendrai pas, car ce serait indécent, sur la décision du Bureau élargi, mais il me paraît inopportun, alors que nous venons seulement de recevoir, ce midi, les documents se rapportant

au contrôle budgétaire, d'entamer aujourd'hui la discussion, d'autant que nous sommes convoqués à une réunion de la Commission, mardi prochain.

Je trouve un peu étonnant d'ouvrir un débat public sur la base d'informations floues, glanées de ci de là. M. André a eu l'honnêteté de dire que l'on parlait d'abord de 4,5 milliards, ensuite de 5 milliards, enfin de 6,5 milliards. Je m'étonne que M. André, homme de chiffres, aimant analyser les choses en profondeur, s'appuie sur des rumeurs. Je ne doute pas qu'il ne se bornera pas à cela et qu'il appuiera ses propos sur des textes que nous aurons reçus.

Si nous voulons maintenir un minimum de tenue à nos séances publiques où, soit dit en passant, nous ne sommes pas trop nombreux, il faudrait éviter que l'on débattre deux fois de la même chose.

Or, j'ai eu le sentiment aujourd'hui que certains, avant même que l'on ait pu débattre du problème en commission, ont voulu entamer une discussion, ce qui me semble être contraire aux procédures qui sont les nôtres.

Pour préserver la réputation de notre jeune Assemblée, nous devons, comme je l'ai rappelé ce matin, être extrêmement vigilants, demeurer prudents et surtout respecter les procédures, faute de quoi les débats tourneront rapidement à rien, nous donnant ainsi le sentiment que chacun vient ici faire état d'un certain nombre de chiffres ou livrer ses impressions. Ce serait regrettable parce que, jusqu'à présent, nous avons tous montré que nous étions désireux que les débats soient de bonne tenue. (*Applaudissement sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, ce que j'ai l'intention de dire ne s'écartera guère de ce que MM. Stalport et Harmel viennent de déclarer à cette tribune. Effectivement, nous venons d'entendre, non pas une interpellation qui portait au départ sur les déclarations relatives au contrôle budgétaire 1993, mais une espèce d'interpellation-bateau — permettez-moi de la qualifier ainsi — qui abordait des tas de choses extraordinaires, y compris le financement de la Région bruxelloise, les prévisibles difficultés à long terme, etc. M. Cools s'est notamment interrogé sur le point de savoir si le FDF était pour ou contre la loi de financement de 1989. Je pense qu'il doit connaître depuis bien longtemps la réponse à cette question et ce n'est certainement pas ici qu'il fallait ouvrir un débat sur ce point. Si cela peut le rassurer, je lui dirai que nous avons toujours été contre et que nous estimons que la loi de financement n'est effectivement pas bonne. Nous n'avons pas changé d'avis à cet égard.

Un autre sujet abordé est évidemment toute la thématique de la tactique à appliquer au niveau de l'Etat central en ce qui concerne les moyens de forcer des sommes supplémentaires auxquelles, effectivement, la Région a droit, mais cela ne fait pas partie de l'intitulé de l'interpellation dont nous avions connaissance.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, tous les membres du Conseil qui font partie de la Commission du Budget sont invités effectivement à en débattre ce mardi 11 mai. On viderait réellement les procédures parlementaires de leur contenu en expliquant à la légère et à la va-vite, il serait plus exact de dire en citant un certain nombre de chiffres contradictoires que personne n'a la possibilité de vérifier.

Reste alors un élément et ce sera sans doute l'originalité du FDF d'en parler aujourd'hui à cette tribune. Mais nous

nous devons de le faire après avoir lu, dans la presse du lundi 3 mai, certaines allégations émanant de M. Simonet qui incriminait les capacités de gestion de MM. Lagasse, Moureaux et consorts à l'Agglomération ...

M. André. — Il y avait largement de quoi.

M. Cornelissen. — Je ne le pense pas. Vous nous donnez une belle occasion, Monsieur André, de rappeler le chemin de croix — et c'est un laïc qui vous parle — qui a été celui de l'Agglomération depuis sa mise en place en 1972. Vous savez combien cette institution a toujours été une mal aimée de la tutelle. Vous savez combien certains fonds n'ont jamais été créés alors qu'ils étaient prévus dans la loi. On attend toujours le Fonds des Agglomérations et des Fédérations de communes alors que l'Agglomération a disparu! Dois-je vous rappeler également le rôle constructif joué par les Ministres de votre parti alors qu'ils exerçaient la tutelle sur l'Agglomération?

M. André. — Ils ont tenté de rétablir un minimum d'équilibre. Sans le Ministre de Donnée, l'Agglomération n'aurait pas accès au Fonds 208.

M. Cornelissen. — Vous me parlez de M. de Donnée, permettez-moi de vous parler de M. Hatry, à l'époque où il réunissait les conseillers de l'opposition dans son bureau pour examiner comment on saboterait le fonctionnement de l'Agglomération.

Relisez la presse de ces années-là, monsieur André, et vous serez édifié.

Pour ce qui concerne les faits, M. Simonet nous disait que l'Agglomération n'avait pas payé une dette de 1,7 milliard envers l'ONSS. J'ai cru entendre cet après-midi à cette tribune que les représentants libéraux étaient devenus un peu plus prudents depuis lundi et les allégations de M. Simonet.

Nous savons qu'avant de disparaître, le collège d'Agglomération avait réglé à l'ONSS tout l'arriéré en principal, c'est-à-dire la modeste somme de 931 millions, couvrant les cotisations de sécurité sociale et les cotisations de solidarité conformément à la loi de redressement de 1991. Il tenait uniquement en suspens, avec l'accord de l'autorité de tutelle de l'époque, M. Philippe Moureaux, les majorations et les intérêts de retard. Ces suppléments comptabilisés par l'ONSS pendant une dizaine d'années, étaient pour le moins discutables, compte tenu des conditions exceptionnelles dans lesquelles l'Agglomération s'était débattue depuis sa création.

Ne poursuivons pas une vaine discussion. Avant de se répandre en commentaires dans la presse, M. Simonet devrait mieux prendre ses informations, ne pas incriminer à la légère et ne pas lancer de fausses accusations contre les gestionnaires d'une autre institution en ne permettant pas aux responsables de se justifier, si ce n'est par des conférences de presse. Mais les choses ont été clairement affirmées à ce sujet.

M. André. — Heureusement que M. Lagasse a consulté ses archives, parce qu'à défaut, M. le Ministre ne saurait toujours pas aujourd'hui que le principal a été payé.

M. Cornelissen. — Je vous laisse la responsabilité de cette déclaration, Monsieur André, et je remercie les collègues pour leur attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Je vous rassure, Monsieur le Président, le PRL ne dépassera pas son temps de parole. Je serai bref, mais

je voudrais mettre calmement certaines choses au point. Je ne puis accepter que l'on mette en cause le droit d'un certain nombre de membres de ce Conseil d'interpeller un Ministre sur ses déclarations. Cela fait partie des règles élémentaires du travail parlementaire et de nos traditions. Nous avons eu un long débat sur ce sujet au Bureau élargi et c'est à la suite d'une discussion qui, j'en conviens, n'a pas été facile, que ce point a été inscrit à l'ordre du jour.

On ne peut pas à la fois reprocher à certains Ministres de s'exprimer, par journaux interposés, le matin même d'une discussion au Parlement et, par ailleurs, ne pas permettre à des parlementaires de s'exprimer sur des problèmes qui sont abordés en long et en large par un Ministre dans divers journaux.

Je ne souffre pas de cécité. Je lis, je reçois des revues de presse et j'ai constaté que le Ministre qui a la responsabilité du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, comme il en a le droit et je ne le conteste pas, s'est largement exprimé, a cité des chiffres, a répondu en abondance et a même été parfois très disert sur certaines questions qui lui étaient posées. Cela s'est passé il y a plusieurs semaines déjà.

Pourquoi vouloir attendre un débat actuellement en commission et des projets qui ne referont surface que dans trois semaines ou un mois? C'est la négation de l'actualité politique, qui doit être la vie même d'un Parlement, que de ne pouvoir réagir immédiatement à un certain nombre de faits politiques. Les informations diffusées par le Ministre à la presse, qui étaient le résultat d'un certain nombre de négociations parfois laborieuses au sein de l'Exécutif, constituaient un événement politique.

Il est de l'essence même de la vie démocratique et d'une opposition qui se respecte d'intervenir sur des problèmes tels que ceux-là.

Je crois qu'en la matière, M. André et M. Cools n'ont fait que jouer loyalement et normalement leur rôle en tant que parlementaires d'opposition. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le Président. — Monsieur Hasquin, je ne polémiquerai pas avec vous plus longtemps sur le problème qui a été discuté en Bureau élargi.

Je propose que cette discussion soit, elle aussi, reprise en Bureau élargi.

L'article 93 de notre Règlement, auquel nous n'avons pas fait appel, prévoit d'ailleurs que « toute interpellation qui précède d'un mois la discussion budgétaire, est reportée à la discussion du budget ». Personne n'a songé à faire appel à cet article, mais nous aurions pu le faire.

De heer Chabert, Minister, heeft het woord.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik feliciteer de drie leden van de Raad die mij vandaag interpellieren over de begrotingscontrole met hun bekommernis over de evolutie van de financiële toestand van het Gewest.

Ik zal hier niet de polemiek heropenen over de vraag of de discussie ten gronde hier dan wel in commissie moet plaatsvinden. Ik zeg enkel: toen men mij ervan op de hoogte bracht dat ik over de begroting zou worden ondervraagd, heb ik gerepliceerd dat een debat geen zin had omdat ik volgende week dinsdag met alle documenten en gegevens naar de com-

missie zou gaan zodat ik dan echt ernstig over de cijfers kan praten.

Le problème s'est alors posé de savoir si un Ministre, interrogé par la presse, n'a pas le droit de confirmer, sans divulguer de chiffres précis, l'existence d'un accord au sein de l'Exécutif.

Ceux qui auront pris connaissance de l'interview que j'ai accordée, ne me contrediront pas : j'ai répondu aux journalistes que j'étais prêt à leur communiquer des informations générales, mais que je réservais les données chiffrées au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mais si, dans la presse, on m'attaque en publiant des montants erronés, je dois bien sûr me défendre, Je ne peux pas, dans ce cas, rester silencieux en me disant que la primeur doit être réservée au Conseil. Si je suis attaqué, je réponds immédiatement aux attaques ! Cela, c'est aussi de la bonne démocratie, Monsieur Hasquin.

J'estime que les travaux concernant le budget doivent se faire en Commission des Finances. C'est là que les discussions sérieuses doivent être menées. Mais si le Ministre est interrogé à propos de certaines déclarations émanant de ses adversaires politiques, j'estime qu'il a le droit d'y répondre. Sinon, le jeu n'est pas correct.

Je répondrai à ces membres qui — aujourd'hui ou lors de la discussion de l'ajustement budgétaire prévue pour la semaine prochaine et au cours de laquelle je ferai mon exposé budgétaire — mettent l'accent sur l'insuffisance des moyens investis dans l'une ou l'autre politique, qu'ils ont probablement raison. Je me trouve devant le même dilemme. A l'occasion de la révision budgétaire, j'ai dit à mes collègues qu'ils avaient raison, mais que je n'avais pas d'argent.

En effet, je constate que les recettes ont brutalement diminué et, comme je l'ai souvent dit à cette tribune, je dois alors vous proposer des modifications budgétaires.

Mme Nagy me reproche d'avoir laissé aller les choses, mais je lui réponds que la situation s'est brutalement modifiée depuis le mois d'octobre.

Au mois d'octobre, je vous ai annoncé une révision budgétaire si les accords de la Saint-Michel étaient approuvés. C'est pourquoi je me présente devant vous aujourd'hui, sans avoir attendu un ou deux mois. J'ai fait des propositions à l'Exécutif. Dieu sait si cela a été difficile et si les négociations ont été dures. Tous nos collègues se sont finalement rendu compte de la gravité de la situation et nous avons porté le fer dans la plaie au moment où il était encore possible d'opérer. Je n'accepte donc pas l'accusation selon laquelle je ne serais pas immédiatement intervenu. Je pense avoir fait mon devoir : D'une part, nous avons maintenu une saine gestion. D'autre part, nous avons obtenu un accord politique au sein de l'Exécutif. Nous avons autorisé nos collègues à réaliser un maximum d'objectifs permettant de poursuivre notre politique et la gestion de cette Ville-Région qui n'est effectivement pas facile.

Je répète ici les propos que j'ai tenus dans un journal «toutes boîtes». Il n'est pas question que je sois le Ministre des Finances et du Budget d'une Région qui travaillerait dans des scénarios de type liégeois ou anversoïis. Je ne le ferai jamais. J'ai vécu trop de drames au gouvernement national. Ce n'est pas cette politique que j'envisage. Ma politique, c'est d'avoir des finances saines dans une Région saine.

Bien entendu, les mécanismes de financement obligent, les Régions à fonctionner avec un budget déficitaire. C'est tout à fait normal. Nous connaissons tous la loi sur le financement.

L'Etat s'engage à rembourser la dette jusqu'à un certain niveau. Le Conseil supérieur des Finances estime néanmoins que le déficit doit rester en dessous des sommes remboursées par l'Etat afin d'éviter l'effet boule de neige de la dette à long terme. C'est un régime complexe qui entraîne quelquefois des interprétations divergentes.

L'équilibre budgétaire que l'Exécutif compte faire respecter, Monsieur André, est et restera celui qui nous est conseillé par le Conseil supérieur des Finances, ce qui ne semble pas être toujours le cas dans les deux autres Régions. Le Conseil supérieur des Finances est notre garde-fou.

De ontsparingen waarover onder meer de heer André en mevrouw Nagy hebben gesproken, betreffen in feite inhaaloperaties in de uitvoering van de begroting. De Executieve heeft geopteerd voor een beleid van opeenvolgende en gecumuleerde leningsmachtigingen, dat trouwens reeds vier jaar door de Raad werd goedgekeurd. Indien wij anders hadden gehandeld, was het Gewest verstoken gebleven van een niet onbelangrijk volume financiële middelen, dit terwijl sommigen beweren dat ze nu reeds ontoereikend zijn. Deze manier van werken geeft in sommige jaren aanleiding tot een overschrijding van de uitgaven in vergelijking met de toegekende leningsmachtiging voor dat jaar. Dit was het geval in 1991 en in 1992. Men mag hier echter niet spreken van een groot deficit, noch van ontsparingen zoals de heer André dat in perscommentaren heeft gedaan.

Eind 1992 bedroeg het gecumuleerd netto te financieren saldo ongeveer 15 miljard, terwijl voor 21 miljard leningsmachtigingen werden toegekend. Wij hebben dus een reserve opgebouwd.

Toutefois, le régime de croisière des dépenses est atteint. Nous ne pouvons plus nous permettre une augmentation du déficit budgétaire pour 1993.

Je répète que nous avons toujours eu comme règle de conduite, en cas d'évolution de la situation de prendre les mesures indispensables. Le contrôle budgétaire a démontré qu'il était temps de les prendre. Dès lors, nous proposons des modifications importantes au budget 1993. Nous vous les exposerons mardi prochain.

Nos collègues ont demandé des reports de crédits. Nous les avons refusés dans la plupart des cas. Ceux qui ont été maintenus ont été compensés.

Des crédits supplémentaires ont été demandés pour les années antérieures et pour l'année en cours. Nous les avons refusés ou nous avons exigé qu'ils soient compensés.

Si les accords de la Saint-Michel se confirment par une loi spéciale, ils peuvent donner lieu à l'utilisation d'un droit de tirage en 1993. Je propose l'inscription de ce crédit dans l'ajustement budgétaire.

Le produit des impôts régionaux enregistre une baisse importante par rapport aux prévisions qui se situaient pourtant en-dessous de celles calculées par le Ministère des Finances. Grâce à l'opération budgétaire, l'équilibre a été rétabli.

A la suite de la baisse de l'inflation, l'IPP connaîtra également une diminution. Nous avons également apporté une correction.

L'accumulation d'une série importante de faits négatifs, exogènes à notre gestion, et l'obligation de respecter l'équilibre budgétaire ont amené l'Exécutif à freiner, à limiter des politiques non prioritaires. L'exercice n'est pas agréable, mais il est nécessaire.

Andere collega's oordelen dan weer dat op andere gebieden de verminderingen onaanvaardbaar zijn. Ik wens echter niet op elk geval afzonderlijk in te gaan, maar ik kan de heer Cools wel geruststellen dat er geen sprake van is om een bijkomend beroep te doen op leningen.

De heer André heeft allusie gemaakt op ontsparingen bij de Agglomeratie als gevolg van recente veroordelingen. Die bewering is gebaseerd op een interne nota van de juridische dienst die door een gunstige wind bij de heer André is beland. Ik heb daarstraks reeds gezegd dat het hier niet gaat om nieuwe, maar wel om oude veroordelingen. Ik zal daar dan ook niet over uitweiden.

En effet, en ce qui concerne le non-paiement par l'Agglomération pendant cette période, 940 millions de cotisations ONSS ont été versés en 1989.

L'ONSS réclamait également des majorations de l'ordre de 114 millions et des intérêts pour un montant de 630 millions. Les majorations ont déjà été exonérées. Nous sommes en discussion quant au montant des intérêts.

Par ailleurs, il est toujours intéressant de voir comment l'ONSS traite les autres Régions en ce domaine.

Donc, une négociation globale est en cours, mais il n'y avait absolument pas lieu d'y consacrer une conférence de presse. D'ailleurs, nous nous sommes expliqués à ce sujet, voici une heure à peine.

M. André, enfin, s'informe sur les comptes de l'Agglomération concernant les années 1988 et 1992. En l'absence d'une tutelle administrative, j'ai suggéré que ces documents soient examinés par la Cour des comptes. Cette dernière est disposée à exercer ce contrôle sur base d'un protocole à conclure entre le Conseil et la Cour.

Het Rekenhof werkt voor het ogenblik aan de prefiguratie van de gewestrekening 1992 en hoopt die op het einde van deze maand aan de Raad voor te leggen. Deze prefiguratie omvat eveneens de rekeningen voor de agglomeratie over het jaar 1992.

Met de ervaring van deze oefening zal het Rekenhof de overeenkomst opstellen die het onderzoek van de rekeningen van de voorgaande jaren mogelijk moet maken en de Executieve in staat moet stellen ontlasting te geven aan de ontvanger en de Raad.

De kastoestand van de agglomeratie zal aan de commissie worden medegedeeld naar aanleiding van de bespreking van de begrotingsaanpassing.

Tot slot nog een paar woorden over de onderhandelingen die bezig zijn tussen de Executieve en de centrale regering. Ik zal deze gesprekken en onderhandelingen zeker niet doorkruisen met verklaringen die ze alleen maar kunnen bemoeilijken. Wij zijn er volop mee bezig en wij doen ons best om voor onze regio te bekomen waarop wij recht hebben.

Des négociations sont également en cours en ce qui concerne la mainmorte, Monsieur André, et toutes les autres compensations qui doivent permettre à notre Région de continuer à vivre, comme elle le fait depuis quatre ans déjà. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Chers Collègues, compte tenu de l'heure avancée, je vous suggère d'appliquer l'article 49, 2°, b, qui prévoit que le temps de parole réservé aux répliques est de dix minutes pour l'ensemble des interpellateurs et qu'il appartient au Président de répartir entre eux ce temps de parole.

Dès lors, je propose qu'en sa qualité d'interpellateur principal, M. André dispose de 4 minutes, M. Cools et Mme Nagy bénéficiant de trois minutes chacun.

M. Cools. — Monsieur le Président, je cède mon temps de parole à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, afin de donner aux deux groupes l'occasion de s'exprimer, je céderai une partie de mon temps de parole à Mme Nagy et me contenterai donc de cinq minutes.

Il a beaucoup été question de la procédure durant ce débat. J'en suis surpris, car, depuis 1989, j'interpelle chaque année, à la même époque, sur le contrôle budgétaire et c'est la première fois que cela semble poser un problème. Je crois que cette année, la majorité a réellement peur du débat et qu'ainsi, elle essaie d'escamoter mon interpellation.

Il est également vrai que, pour la première fois, M. Chabert reconnaît qu'il n'a pas d'argent alors que, jusqu'à présent, il se voulait rassurant. Le Ministre promet de nous présenter un équilibre budgétaire lors de l'ajustement. Nous y comptons bien, Monsieur le Ministre. Il ne faut pas se tromper de débat. Le nôtre portait sur le contrôle budgétaire dont je souhaitais connaître les résultats. Sur combien ont porté les ajustements budgétaires en tant que tels?

Les feuillets d'ajustement doivent être préalablement examinés en commission avant d'être discutés en séance publique. A la différence, une interpellation sur la nature et le résultat du contrôle budgétaire a sa place dans toutes les Assemblées parlementaires. En effet, dès l'annonce de la clôture de son contrôle, le Premier Ministre — ou le Ministre des Finances — est interpellé afin de présenter une déclaration de type politique. Or, il y a deux semaines déjà, vous avez déclaré à la presse que vous aviez clôturé votre contrôle. Nous attendions, dès lors, que vous vous adressiez à nous pour préciser le montant du contrôle et les principes suivis. Telle est la procédure suivie par le Premier Ministre national lorsque, chaque année, il vient s'exprimer devant le Parlement.

Vous tentez d'apaiser l'inquiétude que j'ai manifestée pour les années 1991-1992 en précisant que le déficit n'est pas important. Dans vos réponses, vous parlez de situations cumulées. Vous profitez ainsi évidemment de la cagnotte dont vous disposiez en 1989 et en 1990, ce qui vous permet d'occulter le fait qu'en 1991 et en 1992, le dérapage s'élevait chaque fois à plus de 2 milliards. Forcément, aujourd'hui, vous admettez que le déficit ne peut perdurer en 1993. Nous vous avions prévenu.

Je m'attendais à apprendre, à l'issue de votre réponse, le montant sur lequel le contrôle budgétaire avait porté. Je l'ignore toujours car vous n'avez pas cité de chiffres. Vous vous êtes contenté d'évoquer une baisse des recettes. Vous la connaissiez puisque, voici cinq mois, à cette tribune, nous vous disions que les recettes étaient surestimées d'un milliard au moins. Actuellement, il semble que ce chiffre soit dépassé.

Vous abordez brièvement le problème de l'Agglomération, nous incitant à l'apaisement pour le motif que vous avez demandé à la Cour des comptes de s'en occuper. Il est bien temps! Depuis quatre ans, vous vous occupez de l'Agglomération. Depuis quatre ans, nous vous demandons de nous faire connaître sa situation budgétaire. Aujourd'hui, vous répondez que vous l'ignorez. Comme nous l'avons constaté durant ce débat et comme la presse le reflète vous ne maîtrisez pas le dossier. Vous demandez donc à la Cour des comptes de s'en charger. J'espère simplement que la rédaction de son rapport ne lui prendra pas quatre ans.

Enfin, j'apprends également que vous nous donnerez en commission la situation de caisse. J'en prends bonne note.

Monsieur le Ministre, au sujet des accords Région bruxelloise — Gouvernement national, j'ai eu l'occasion ce matin de poser une question d'actualité au Ministre-Président. La réponse était très habile puisqu'il a réussi à ne pas me dire davantage que ce qu'il avait dit à la presse. Et il n'a pas cité un seul montant. Vous avez fait mieux encore parce que, dans le genre langue de bois, ce que vous avez dit tout à l'heure était extraordinaire: «Je ne vous dirai rien parce qu'on discute...» (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais remercier M. André qui a équitablement réparti le temps de parole entre le PRL et Ecolo.

Dans sa réponse, M. Chabert, même s'il reconnaît un réel manque de moyens, nous dit néanmoins que la Région continuera à vivre comme elle le faisait auparavant. Mais c'est là tout le problème, évidemment! C'est l'emballlement des dépenses et du déficit!

Lors du débat sur le budget 1993, nous vous avons clairement mis en garde quant aux surestimations de recettes escomptées au budget des Voies et Moyens. Vous nous avez répondu alors, Monsieur le Ministre: «Les finances de Bruxelles sont et resteront saines, et les estimations des recettes sont prudentes.» Il s'est avéré qu'il n'en était pas ainsi.

Deux mois plus tard, à l'occasion des interpellations jointes de MM. Debry et André, le Ministre du Budget devait reconnaître que les déficits de 1991 et 1992 avaient chacun dépassé de 2,4 milliards le déficit autorisé par le Conseil supérieur des Finances. Le déficit cumulé depuis 1989 atteignait donc 15 milliards auxquels il faut ajouter 4,6 milliards de dépenses budgétisées en 1992 mais payées en 1993, ce qui nous amène à 19,6 milliards.

Lorsque vous dites que la situation est meilleure à Bruxelles que dans les deux autres Régions, vous ne tenez pas compte du fait que la Région wallonne n'a pas utilisé les cagnottes. Nous ne pouvons pas en dire autant. Par conséquent, votre situation en 1993 est moins bonne que celle des autres Régions.

En comparant ce montant au déficit autorisé cumulé, soit 20,5 milliards, on constate que le ballon d'oxygène, que représentaient les emprunts autorisés mais non souscrits en 1989 et 1990, s'est dégonflé. C'est d'autant plus inquiétant qu'il ne faut pas oublier que cet Exécutif a encore bénéficié, au début de la législature, d'importants soldes sur les anciens fonds budgétaires, dénommés cagnottes. Pendant des années en effet, aucune dépense n'avait été effectuée en matière de logement social ni en d'autres domaines. Il en résultait donc des réserves.

Comme nous le répétons depuis trois ans, nous devons constater que l'Exécutif régional vit au-dessus de ses moyens et a mené une gestion financière peu prévoyante, qui place la Région dans une situation particulièrement délicate. Aujourd'hui, les recettes chutent. Un minimum de prudence et de prévoyance aurait permis de ne pas en arriver là. Les accords de la Saint-Michel ne prévoient des droits de tirage qu'à concurrence d'un milliard. Votre déficit se justifie là pour partie seulement. Vous avez préféré dresser un écran de fumée masquant une situation de trésorerie provisoirement favorable: les importants engagements pris qu'il faut à présent honorer. Comment avez-vous pu sous-estimer à ce point les engagements antérieurs et comment pouvez-vous affirmer aujourd'hui que vous pouvez maintenir le train de dépenses

actuel alors que vous ne pouvez pas garantir le niveau des recettes? Je vous le demande. Je suppose que nous en saurons davantage à ce sujet mardi. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. CORNELISSEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'ATTITUDE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE FACE A L'EDIFICATION DE COMPLEXES DE BUREAUX AUX ABORDS DE LA PLACE SIMONIS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET STANDPUNT VAN HET BRUSSELS HOOFDELIJK GEWEST TEN AANZIEN VAN DE BOUW VAN KANTOORCOMPLEXEN IN DE OMGEVING VAN HET SIMONISPLEIN»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, *Le Soir* du 9 avril 1993 a fait écho à certaines déclarations du bourgmestre de Koekelberg selon lesquelles la Région de Bruxelles aurait marqué son accord quant à l'édification de complexes de bureaux sur la dalle qui couvre le métro à la place Simonis. Cette construction serait compensée par l'implantation de logements dans un autre quartier de Koekelberg.

Des propos analogues ont été tenus lors de la séance de la commission de concertation qui faisait suite à l'enquête publique relative à une demande de certificat d'urbanisme introduite par l'immobilière De Waele. Celle-ci concerne l'implantation de logements sur le site anciennement occupé rue de la Tannerie par les établissements Gabriels.

En réponse à un intervenant, le bourgmestre a clairement signifié que ce projet constituait «une compensation pour des bureaux place Simonis» et a ajouté que «cela correspondait au vœu de la Région».

Il convient de rappeler qu'une demande de CU2 pour l'édification de bureaux sur la dalle couvrant le métro a été introduite en 1990 par la société immobilière mentionnée ci-dessus. Très sagement la commission de concertation avait estimé lors de sa réunion du 11 mai 1990 qu'il était tout à fait inopportun de se prononcer sur cette demande alors qu'un PPA pour cette zone était en cours d'élaboration. Agir autre-

ment eût vidé de sa substance un plan d'aménagement en cours de confection.

Vu que le PPA n'était pas prêt lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance organisant l'urbanisme, les procédures ont dû être recommencées, et le futur PPAS est toujours dans les limbes.

Sur le fond du dossier, on connaît les nombreuses prises de position et, notamment, les réactions des riverains qui ont insisté pour que la fonction logement soit sauvegardée au boulevard Léopold II. A cet égard, il n'y a pas lieu de poursuivre dans la voie qui a été amorcée ces dernières années, si on veut éviter à terme que ne soit créée une rue Belliard *bis*.

J'aimerais connaître votre réaction, Monsieur le Ministre-Président, devant les allégations des autorités locales à propos d'une prétendue volonté de la Région de voir des complexes de bureaux s'implanter aux abords de la place Simonis.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il me faut tout d'abord rappeler l'existence du «Schéma de développement» du boulevard Léopold II, élaboré à l'initiative de Jean-Louis Thys, alors Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, et approuvé le 6 mars 1989.

Si le schéma directeur de développement a été élaboré en vue de sauvegarder le patrimoine bâti et la fonction résidentielle tout au long du boulevard Léopold II, il n'en affecte pas moins le site de la place Simonis à une «zone d'activités multiples».

Les prescriptions en sont très claires: «la réalisation d'activités administratives, non directement complémentaires à des équipements d'intérêt collectif, des commerces ou des ateliers, sera conditionnée par la mise en place d'un système de compensation. L'objet de cette compensation est la construction ou la rénovation de logements, à l'exclusion d'hôtels ou de centres d'hébergement.»

En outre, les prescriptions prévoient que «la réalisation de la compensation sera préalable ou concomitante à celle des activités administratives et, de plus, fera l'objet d'une convention garantissant la bonne fin de l'opération globale.»

Enfin, «la compensation sera soit intégrée au projet, soit localisée dans le proche voisinage». Il est important de faire un petit historique.

Lors de la commission de concertation ayant examiné le schéma directeur, les communes concernées s'étaient engagées à élaborer des PPAS en vue de préciser ledit schéma de développement. C'est donc dans ce cadre précis que la commune de Koekelberg élabore actuellement un dossier de base, lequel sera soumis à enquête publique dans le respect des règlements urbanistiques en vigueur.

A ce jour, je n'ai pas connaissance du contenu de ce dossier de base, mais il est clair que mes services veilleront au respect intégral des décisions antérieures de l'Exécutif en se référant, en particulier, aux conclusions du schéma de développement du boulevard Léopold II.

Selon moi, il conviendrait d'attendre l'élaboration du dossier de base pour pouvoir se prononcer. Je puis difficilement m'exprimer aujourd'hui à ce sujet.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour une réplique.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, j'aimerais poser une question complémentaire, il me paraît effectivement sage d'attendre le dossier de base. Je constate toutefois qu'à l'heure actuelle, on examine certains projets qui valent pour des compensations, pour des choses qui devraient s'implanter à un tel endroit ou dont on ne connaît pas encore l'affectation réelle, le dossier de base étant, comme vous l'avez rappelé et comme je l'avais dit moi-même dans ma question, en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le schéma directeur, deux pôles ont effectivement été retenus, à savoir la place Simonis elle-même et la place de l'Yser. En ce qui concerne la place Simonis, on a effectivement assisté à une levée de boucliers de la part des habitants; le projet s'est dès lors déplacé un peu plus loin, soit sur la dalle du métro. C'est à ce niveau que les problèmes se posent.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. LEMAIRE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'UTILISATION DU PRODUIT DE LA TAXE SUR LES BUREAUX»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER LEMAIRE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BESTEDING VAN DE OPBRENGST VAN DE BELASTING OP KANTOREN»

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Lemaire. — M. le Président, en ce qui concerne l'utilisation du produit de la taxe sur les bureaux, M. le Ministre-Président a donné, le 3 février dernier, certaines informations et a tiré un constat assez mitigé des chiffres à ce moment à sa disposition.

Les résultats que l'on avait pu enregistrer à cette date indiquaient que quatre groupes de communes se dégagent: 6 communes n'avaient affecté aucun des montants perçus; 3 communes avaient affecté une partie du produit de la taxe; 6 communes avaient respecté la circulaire à la lettre; 2 communes n'avaient pas communiqué de renseignement, et une, Koekelberg, n'avait pas levé la taxe.

Monsieur le Ministre, vous aviez demandé un rapport à votre administration pour la fin du mois de février. Je me permets donc, Monsieur le Ministre, de vous poser à nouveau les questions comme vous m'aviez suggéré de le faire il y a plus d'un mois maintenant, et de vous demander quelles conclusions et quelles orientations les chiffres vous inspirent. Les questions portaient sur le rendement de la perception de la taxe, sur l'écart entre les montants enrôlés et les montants perçus, chaque fois pour l'ensemble de la Région et pour chaque commune, sur la proportion dans laquelle, dans chaque commune, le produit de la taxe a été affecté à l'objectif poursuivi et sur la part utilisée dans chaque commune à la production de logements, à l'aide locative ou aux transferts vers les CPAS.

Enfin, les éléments de réponse que vous avez été en mesure de fournir m'inspirent les questions suivantes: d'une part les communes qui n'ont pas levé de taxe ne sont-elles pas en

mesure de le faire par défaut de bureaux ou d'immeubles abandonnés?

En d'autres termes, n'y a-t-il pas de bureau dans la commune qui n'a pas levé de taxe?

D'autre part, les communes qui n'ont pas affecté le montant de la taxe à l'objectif proposé connaissent-elles une situation supérieure à la moyenne de la situation régionale, en ce inclus leur part dans la prise en charge de logements sociaux ou de logements des plus défavorisés.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, de votre réponse.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme Monsieur Lemaire l'a rappelé, j'avais déjà dressé un bilan assez mitigé concernant les effets de cette mesure, en me basant sur les données relatives à l'année 1991. Je dispose aujourd'hui des chiffres extraits des comptes communaux de 1992. L'évolution me paraît tout à fait satisfaisante et me conforte dans l'idée que nous avons eu raison de demander cet effort particulier aux communes.

Tout d'abord, j'observe que les comptes de 1992 révèlent que le produit des 18 règlements-taxe représente 862 millions alors que le budget 1992 prévoyait 803 millions. C'est déjà une première bonne nouvelle.

Je rappelle que Koekelberg ne dispose pas d'un règlement-taxe parce qu'elle a estimé que les bureaux sont trop peu nombreux sur son territoire pour justifier cette taxe.

Au départ de cette recette, 17 communes ont réalisé en 1992 un effort important en matière de politique de l'habitat. On me dit qu'Uccle n'a pas réalisé en 1992 l'effort demandé par la Région; son produit global s'élève à 17,5 millions et n'a pas été affecté à l'habitat.

M. Cools. — Parce que les dossiers sont au cabinet depuis plus de deux ans!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Cet argument est un peu facile.

M. Cools. — Nous attendons le transfert des terrains que vous devez opérer depuis deux ans.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous ne saviez pas utiliser la recette à d'autres choses? Il est vrai que vous ne procédez pas à de nombreuses opérations de rénovation urbaine!

M. Cools. — Que pouvions-nous faire?

Les projets pour lesquels une convention a été signée avec la Région traînent depuis près de dix ans à la Région, quels que soient les Exécutifs. Il y a deux ans, des promesses avaient été faites et des engagements avaient été pris de nous céder les terrains néanmoins à leur réalisation. Rien n'évolue.

Le problème est le même qu'avec M. Béghin: on introduit des dossiers et on n'obtient jamais de réponse.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur Cools, c'est trop facile. Vous êtes de ceux qui cachent leur inertie derrière les problèmes de la tutelle.

M. Cools. — Je suis d'accord pour qu'un débat ait lieu à ce sujet.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je veux bien, mais n'entrons pas dans une polémique dans le cadre d'une question orale.

Monsieur le Président, je me borne à lire le rapport que l'on me donne sur la situation.

M. Cools. — Il est inexact!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Si vous aviez affecté ces 17 millions à une politique quelconque, nous le saurions, à moins que vous ne soyez très secret. Quand j'affirme que 17 millions qui sont le produit de la taxe n'ont pas été affectés à l'habitat, c'est vrai. Concrètement, vous ne pouvez pas le nier.

Pour rappel, j'avais relevé que huit communes respectaient en 1991 la circulaire: elles sont 17 en 1992, ce qui est aussi un élément positif.

Je relevais que le montant global affecté à la politique de l'habitat s'élevait à 365 millions. En 1992, le montant effectivement affecté s'élève à 560 millions. C'est un résultat tout à fait intéressant.

Le taux d'effort demandé par la Circulaire est de 80 p.c. En 1992, j'enregistre un taux d'effort de 65 p.c., qui englobe la situation particulière de Bruxelles-Ville.

C'est pourquoi il faut tempérer les chiffres puisqu'à Bruxelles-Ville, qui pèse beaucoup dans la recette sur les bureaux, le Plan d'assainissement fixait le taux à 50 p.c., en dérogation il est vrai à la Circulaire et ce dès sa promulgation. En effet, un effort complémentaire était prévu pour rénover son infrastructure scolaire. Donc si j'isole le cas de Bruxelles-Ville ainsi que Uccle, n'en déplaise à M. Cools!, qui n'a pas appliqué la Circulaire et le cas particulier de Koekelberg, je note avec satisfaction que le taux d'effort dans les seize communes restantes est de 78 p.c.

Je réponds maintenant à vos questions plus précises: la circulaire proposait trois voies pour la politique de l'habitat: les deux premières concernent l'amélioration ou la production de logement, la troisième vise l'instauration d'aides à la personne via des formes d'allocation loyer.

Je relève que les deux premiers objectifs ont mobilisé 548 millions, dont 388 millions en investissements directs et 159 millions en constitution de réserves financières pour réaliser des projets concrets en 1993.

Seuls 11,3 millions concernent des aides en espèces soit des allocations loyers ou des baux solidaires dans quatre communes: Anderlecht, Etterbeek, Molenbeek et Saint-Gilles, à concurrence de 9,5 millions, et des aides à l'acquisition à Evere et Watermael-Boitsfort à concurrence de 1 million. Je m'interroge donc sur l'insuccès relatif de cette forme d'aide au loyer.

Je compte examiner et proposer prochainement une voie pour encourager cette pratique.

En effet, comme vous le savez, les gens qui ne peuvent pas devenir propriétaires et éprouvent des difficultés majeures à accéder à un logement locatif décent, forment les bataillons les plus importants des personnes rencontrant des problèmes de logement à Bruxelles. La Belgique est d'ailleurs le seul pays européen à ne pas disposer d'un système d'allocation loyer

en tout cas à une échelle significative. Cette remarque est intéressante pour notre débat sur le logement.

*(M. Demannez, Vice-Président,
remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Demannez, Ondervoorzitter,
vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)*

J'en reviens pour terminer aux perspectives pour 1993.

Tous les budgets 1993 me sont parvenus; ensemble, ils tablent sur une prévision de produit de 814 millions, et l'on sait déjà que ce montant sera dépassé.

Ce qui est plus important, c'est que toutes les communes annoncent leur adhésion à l'esprit de la circulaire; en effet, Uccle annonce son intention, dès 1993, de mener des opérations de logement. Vous l'avez vous-même confirmé, Monsieur Cools, avec vivacité voici quelques minutes. On peut donc parler d'une amélioration substantielle de la situation par rapport à 1991.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, j'avais évoqué les baux solidaires comme formule assez originale, pouvant correspondre à une demande, se présentant sous différentes formes, notamment d'agrégation publique de baux privés, mais cette formule ne semble pas rencontrer beaucoup de succès.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est une bonne formule qu'il faut encourager. Un problème se pose néanmoins, cette formule est récurrente. On voit mal, dans deux ou trois ans, ceux qui s'adonnent à cette pratique mettre dehors des locataires ou ne plus verser la différence entre le loyer payé et celui qui devrait l'être dans un logement social, comme c'est de règle.

Nous remarquons, pour des formules telles que les baux solidaires, une certaine réticence de la part des propriétaires bailleurs. Toutefois, je reste convaincu que la formule est bonne et que s'il y a peu d'aide actuellement, c'est parce que les communes expérimentent le système et font preuve de prudence devant les risques de récurrence de montants importants pour l'avenir. C'est pourquoi il faudrait conforter les communes, qui pratiquent cette aide, dans le fait qu'elles disposeront toujours de cette taxe sur les bureaux et qu'elles pourront l'affecter à des politiques de cette nature.

Les rumeurs suivant lesquelles la Région reprendrait peut-être la taxe sur les bureaux à son compte, n'est pas sans inquiéter certaines communes qui ont peur de se lancer dans ce type d'opération à charges récurrentes. Je ne suis pas aussi négatif que vous pourriez le penser, mais c'est un énorme travail administratif que de prendre contact avec les propriétaires et de négocier avec eux des formules de baux solidaires ou toute autre forme d'allocation loyer.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA REAFFECTATION DES DOMAINES MILITAIRES SUITE A LEUR VENTE PAR LA DEFENSE NATIONALE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE NIEUWE BESTEMMING VAN DE MILITAIRE DOMAINEN NA DE VERKOOP ERVAN DOOR LANDSVERDEDIGING»

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord signaler que mes deux autres questions inscrites à notre ordre du jour et adressées à MM. Gosuin et Grijp ne seront pas posées aujourd'hui — il s'agissait en fait de questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu en temps opportun —, de même, les questions de M. Debry qui est en mission à l'étranger et qui s'est excusé.

J'en viens à ma question.

Dans le cadre de la restructuration des forces armées, le Gouvernement fédéral a décidé la vente d'une série de domaines militaires. Une liste provisoire a déjà été avancée.

Le souci du Gouvernement fédéral est, entre autres, de tirer de ces ventes un maximum de moyens budgétaires sans trop se préoccuper des affectations futures des terrains en question.

Mes questions sont les suivantes :

1. La procédure proposée — c'est-à-dire de demander l'avis des Régions sur la destination de ces domaines après leur vente — convient-elle à l'Exécutif? A-t-elle été réalisée?

La Région garderait-elle, dans ce cas, toute sa liberté de décision?

1. Ne risque-t-on pas de voir les pouvoirs locaux régler ce problème en proposant des plans particuliers d'affectation du sol? A titre d'information, il semble que dans certaines communes wallonnes, ce type de démarche est pratiquée.

3. Le Ministre-Président a-t-il déjà pris une décision sur les orientations générales de la réaffectation de ces domaines militaires? Dans l'affirmative, laquelle?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, aiguisé par la curiosité que les questions de M. Drouart ont provoquée, mon cabinet a pris contact cette semaine avec le cabinet du Ministre de la Défense.

J'ai ainsi le plaisir de vous annoncer en primeur que la liste provisoire existe bien. Elle contient une maison située à Bruxelles: il s'agit du Centre audiovisuel de la Force Terrestre, situé au 80 rue des Palmiers à Woluwé-Saint-Pierre, dont la contenance cadastrale est de 21 ares.

C'est tout ce que comporte la liste provisoire pour le moment, et je ne me prononcerai pas aujourd'hui sur l'orientation qui sera prise quant à la réaffectation de ce domaine

militaire. En effet, ce serait prématuré, étant donné que je n'ai reçu cette réponse qu'il y a très peu de temps.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET FEIT DAT DE EXECUTIEVE SLECHTS 40 PCT. VAN DE DOOR RAADSLEDEN GESTELDE «SCHRIFTELIJKE VRAGEN» BEANTWOORDT BINNEN DE REGLEMENTAIRE TIJD»

Verdaging

QUESTION ORALE DE M. CAUWELIER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LE FAIT QUE L'EXECUTIF NE REPONDE, DANS LE TEMPS REGLEMENTAIRE, QU'A 40 P.C. DES QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL»

Report

M. le Président. — Cette question est reportée à la prochaine séance.

QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA PERCEPTION DE LA TAXE REGIONALE POUR L'ANNEE 1992»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE INNING VAN DE GEWESTBELASTING VOOR 1992»

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question concerne la problématique budgétaire. En cette matière, le débat le plus chaud de l'année dernière fut celui consacré à la taxe régionale remplaçant la PSU. En effet, de nombreuses incertitudes pesaient sur les rentrées résultant de cette taxe régionale. Il importe de vérifier si les hypothèses de l'Exécutif se vérifient ou non, car l'équilibre du budget régional en dépend.

En ce début du mois de mai 1993, il me paraît que l'Exécutif peut enfin fournir aux conseillers les chiffres relatifs à la perception de la taxe régionale pour l'année 1992.

Je voudrais donc demander au Ministre du Budget les sommes perçues grâce aux recettes de la taxe régionale pour l'année 1992, ventilées suivant les catégories suivantes :

taxe due par les ménages occupants;

taxe due par les occupants exerçant une activité professionnelle;

taxe due par les propriétaires, au prorata de la surface plancher.

Je demanderai aussi au Ministre de me préciser, pour chacune des trois catégories précitées, quelle a été la proportion de paiements effectués, la proportion de dossiers faisant l'objet d'une contestation et la proportion de dossiers n'ayant reçu aucune réponse de la part des contribuables sollicités.

J'aimerais savoir également si au vu des dossiers, l'Exécutif a une estimation des sommes qu'il devrait encore percevoir dans le cadre de la taxe 1992.

Enfin, ces chiffres correspondent-ils aux prévisions de l'Exécutif? Dans la négative, l'Exécutif compte-t-il prendre des mesures pour compenser un éventuel manque de recettes?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, qui répondra en lieu et place de M. Chabert.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, la perception de la taxe régionale pour l'année 1992 est toujours en cours.

Pour la taxe de 6 600 francs qui concerne les indépendants et les sociétés, 115 975 contribuables ont été enrôlés, 54 112 ont payé tandis que 22 000 ont réagi par lettre. Pour ce dernier groupe, 15 000 exonérations ont été accordées et 7 000 contribuables ont été confirmés en tant que redevables.

Pour les 40 000 dossiers auxquels il n'y a pas eu de réactions, des recherches d'identification ont été entreprises; souvent il s'agit de contribuables qui ont déménagé, dont la dénomination a été modifiée, ou qui ont cessé leurs activités.

Sur la base des recherches entreprises, 24 800 nouveaux enrôlements ont été réalisés; ceux-ci seront expédiés dans les prochains jours.

En ce qui concerne la taxe de 1 700 francs due par les ménages, 403 364 personnes ont déjà été enrôlées pour un montant de 685 718 800 francs. 300 000 contribuables ont déjà payé et les non-payeurs recevront un rappel de paiement dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne la taxe de 200 francs/m², un montant de 1 066,4 millions a déjà été enrôlé. Ici, seulement 315 millions sont déjà payés; le délai de paiement n'est pas encore venu à expiration.

Pour les contribuables présumés n'avoir pas rempli la déclaration concernant le nombre de m², malgré un rappel, une taxation d'office aura lieu. L'administration évalue le produit de cette taxation à un minimum de 350 millions et à un maximum de 700 millions.

Nous pouvons donc résumer la situation comme suit :

— pour les ménages, l'écart entre les prévisions budgétaires et les recettes perçues est de 130 millions, au moins. Sur base de l'expérience acquise, l'administration estime qu'il y a encore 10 p.c. de paiements auxquels on peut s'attendre, soit 68 millions. La moins-value serait alors d'environ 62 millions;

— pour les indépendants et sociétés, le forfait des montants encore à percevoir s'élève à 165 millions, ce qui amène une plus-value de 19 millions;

— pour le mètre carré: l'évaluation est plus difficile à définir, puisqu'on se trouve devant une fourchette allant de

1 412 à 1 763 millions, soit une moins-value de 130 millions ou une plus-value de 220 millions.

Globalement, eu égard à l'expérience et à la banque de données actuellement en cours de réalisation, les prévisions budgétaires seront atteintes en 1992 et 1993.

Dès que les opérations pour l'année 1992 seront terminées, mon Collègue compte soumettre à la Commission un rapport détaillé reprenant le plus de données possible.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE CONCLURE UN ACCORD DE COOPERATION EN MATIERE D'APPLICATION DES ECOTAXES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE BELOFTE DIE HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST HEEFT GEDAAN OM EEN SAMENWERKINGSAKKOORD TE SLUITEN MET HET OOG OP DE TOEPASSING VAN DE ECO-TAKS»

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Cools. — Monsieur le Président, lors de débats antérieurs au sein de notre Conseil et lors de déclarations à la presse, vous aviez affirmé, Monsieur le Ministre, que le débat des écotaxes concernait l'autorité nationale et qu'à titre personnel vous préféreriez la politique de récolte sélective des déchets que mène l'Exécutif, que vous estimiez être une meilleure réponse au problème, notamment pour ce qui concerne le PVC et les bouteilles en plastique.

Le débat ne se poserait à vos yeux pour notre Conseil que le jour où les écotaxes seraient éventuellement votées au niveau national. Il y aurait lieu alors d'appliquer la loi.

Aussi ai-je été très surpris à la lecture du commentaire de l'article 67 de la proposition de loi spéciale visant à achever la structure fédérale de l'Etat. Ce commentaire figure dans un document du Sénat du 1^{er} décembre 1992, dont je vous ai donné les références et qui stipule: «Les trois Régions ont pris l'engagement de conclure un accord de coopération aux termes duquel elles s'engagent à affecter le produit net de l'écotaxe à des dépenses additionnelles dans le domaine de l'environnement, notamment dans celui des matières visées à l'article 6, paragraphes 1^{er}, II et III, 2^o et 4^o, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. L'accord de coopération stipulera aussi que ces dépenses additionnelles seront calculées par rapport aux ordonnancements indexés, constatés en 1991, dans ces mêmes domaines de compétence et que la Cour des comptes vérifiera le caractère additionnel des dépenses en question.»

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me préciser qui a pris pour la Région de Bruxelles-Capitale l'engagement précité et pourquoi celui-ci a été pris alors que les écotaxes n'ont pas

encore été votées et ne l'étaient certainement pas lors de la publication de ce document?

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me préciser si le financement de la politique de l'eau, indispensable pour la préservation de notre environnement, pourra bénéficier ou non du produit des écotaxes?

M. le Président. — la parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne les écotaxes, il convient de souligner que ma préférence va au système des écoredevances et donc à un accord volontaire responsabilisant les acteurs. Mais il faut souligner qu'il n'y a pas de solution miracle en la matière et on peut toutefois mettre en évidence que la force d'un prélèvement juste implique une certaine variété des instruments et des bases taxables, pour autant qu'ils ne se contredisent pas. Ainsi, je suis, par exemple, favorable à une écotaxe sur l'énergie visant la réduction des émissions de CO₂.

En ce qui concerne la signature de l'accord de coopération, il y a, à ce jour, une loi qui risque d'être votée. Dès lors, afin de préparer son application, un accord de coopération entre les Régions et le Gouvernement fédéral est indispensable.

Le parti libéral vient encore récemment de marquer sa position pour des recettes complémentaires pour la Région bruxelloise.

En la matière, la problématique qui se posait — malgré mon opposition intellectuelle, que certains peuvent critiquer — était que la Région bruxelloise ne soit pas mise hors jeu dans l'obtention de moyens financiers supplémentaires pour la réalisation de politiques additionnelles en matière d'environnement. Dans les années à venir, celles-ci représenteront des besoins et des moyens qui seront à déterminer puisqu'on n'en connaît pas encore exactement le rendement immédiat et à terme.

Ces besoins supplémentaires seront particulièrement importants dans la politique de traitement et de réduction des déchets solides. C'est, dès lors, dans ce cadre que seront affectés les produits des écotaxes pour des dépenses additionnelles. Il va de soi que nous ne pouvons pas affecter ces moyens à des politiques récurrentes puisque la taxe serait biodégradable. Dès lors, il me semble difficile d'affecter cette taxe à la politique de l'eau qui implique une charge récurrente.

Par ailleurs, le principe d'affectation que nous essayons de développer dans les matières de l'environnement, implique que les grandes nuisances soient prises en charge par des taxes spécifiques. Ce type d'affectation, dans le domaine de l'écologie, permet à la population de savoir que les moyens prélevés sont affectés aux politiques pour lesquelles ils se justifient. Ainsi, la taxe sur l'eau servira essentiellement à financer la politique de l'eau en Région bruxelloise. Par contre, il semble plus normal qu'une taxe relative à la politique des déchets solides soit affectée à la planification dans la lutte contre les nuisances en matière de déchets.

Je précise enfin que l'accord de coopération devra faire l'objet d'une ordonnance, qui ne pourra être soumise au Conseil que lorsque la loi sera votée.

Il semble qu'un partenaire, le parti Ecolo, voulait obtenir l'assurance que ces moyens complémentaires soient bien affectés aux politiques d'environnement.

Je vous dirai honnêtement que, même si je suis intellectuellement opposé à un système — je suppose que l'on en a encore le droit malgré les mouvements provenant de certains bancs —, je peux comprendre qu'il est important d'obtenir des garanties quant à l'affectation des moyens en matière d'environnement.

Pour ma part, cela ne faisait aucun doute, mais la garantie de l'engagement des Exécutifs, qui n'est pas encore une loi et une ordonnance, donne l'apaisement que ces moyens ne serviront pas à d'autres fins que l'environnement. J'estime donc que cette demande était justifiée. Je souhaite également que le maximum de moyens soient consacrés à la politique de l'environnement.

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour une question complémentaire.

M. Cools. — Monsieur le Président, le Ministre a répondu de manière assez complète à mes questions, bien que je ne sois pas entièrement d'accord sur ce qu'il a dit.

Si une loi est votée, il est normal que, le cas échéant, le Comité de coopération se réunisse pour définir ses modalités d'application. Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi il s'est réuni avant même que la loi ne soit votée.

Par ailleurs, j'ai noté que le Ministre nous parle à nouveau d'une taxe sur l'eau. J'aimerais qu'il me précise si une décision a déjà été prise par l'Exécutif à cet égard.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Un accord de coopération entre les Régions et le Gouvernement fédéral est indispensable pour la réalisation, la concrétisation pratique de cette loi spéciale. Comme la loi sera la loi — vous l'avez dit vous-même —, il existe une logique fédérale, on peut ne pas être d'accord sur les décisions prises au niveau fédéral, mais les entités fédérées doivent se soumettre à la loi.

L'accord de coopération ne deviendra évidemment formel que lorsqu'il s'agira d'une ordonnance. Pour le moment, il ne s'agit que d'un engagement pris par les Exécutifs que les moyens seront effectivement affectés à des politiques d'environnement. Cet engagement a été pris à la demande de l'un des partenaires signataires de l'accord général. Ce partenaire n'avait sans doute pas suffisamment confiance quant à l'affectation de ces moyens. Il a donc demandé que les Exécutifs s'engagent, au cas où la loi serait votée, à ce que ces moyens servent aux politiques d'environnement.

Soit par une écotaxe, soit par une écoredevance, il y aura des moyens supplémentaires, il est évident que les moyens supplémentaires provenant de quelque instrument fiscal que ce soit, doivent être affectés aux politiques environnementales.

En ce qui concerne la taxe sur l'eau, l'Exécutif n'a pas encore pris connaissance du projet, mais ce projet est arrêté et est actuellement soumis à consultation dans les organes économiques. Il sera très prochainement soumis à l'Exécutif.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA QUALITE DE L'AIR BRUXELLOIS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE KWALITEIT VAN DE LUCHT TE BRUSSEL»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Ministre, dans une déclaration récente, vous expliquiez les mesures qu'il conviendra sans doute de prendre pour faire face au degré préoccupant de pollution de l'air dans notre Région.

Comme la plupart des grandes villes ou des métropoles, notre Région souffre régulièrement de la pollution qui caractérise les grands ensembles et l'Exécutif prend d'ailleurs toute une série de mesures qui visent à contrer cette tendance.

La Commission européenne a entamé depuis le 15 mars, en collaboration avec le *World Wildlife Fund*, un examen régulier de la qualité de l'air à Bruxelles dans un objectif essentiellement pédagogique.

La publication régulière d'éléments d'information objectifs, tout en permettant de mesurer l'impact d'une politique attire aussi l'attention du public, et donc, de chaque Bruxellois comme, espérons-le, de chaque navetteur ou hôte de la Région, sur les conséquences de son comportement et l'invite à le modifier.

M. le Ministre peut-il informer le Conseil: des chiffres comparatifs en sa possession.

M. Galand. — Ce qu'il en reste!

M. de Marcken de Merken. — Vous avez raison, ce qu'il en reste mais parfois le silence est d'or ... Le Ministre peut-il nous informer: des dispositifs que la Région prend pour mesurer la qualité moyenne de l'air comme la qualité de l'air dans des points stratégiques, et enfin, de l'ensemble des moyens pris pour éviter à la Région, pour peu qu'on puisse bien sûr comparer, le sort de villes comme Milan, Tokyo ou Mexico?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai le plaisir de donner à l'honorable membre les éléments suivants en réponse à sa question.

1. Il m'est difficile de donner en réponse à une question orale des informations détaillées relativement à la pollution de l'air. J'invite donc l'honorable membre à prendre connaissance du rapport «Etat de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale — situation en 1990» réalisé par l'IHE et disponible à l'IBGE ou à mon cabinet.

L'étude conclut que les préoccupations passées, qui concernent le dioxyde de soufre, les poussières et le plomb peuvent

être apaisées en raison des améliorations de situation observées ces dernières décennies.

Par contre, le rapport conclut que les polluants générés par le trafic doivent faire l'objet de nos efforts: ce sont les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, et le polluant secondaire qu'est l'ozone.

2. La Région mène une politique «pro-active» en matière de suivi de l'état de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale:

— en 1992, l'IBGE a installé deux nouvelles stations automatiques de mesure de la pollution de l'air qui s'ajoutent aux quatre déjà présentes sur le territoire de la Région. Celles-ci ont été placées en deux points stratégiques où la pollution est importante; la première au carrefour Art-Loi vise à suivre la pollution engendrée par une circulation automobile intense; la seconde a été placée à Berchem-Ste-Agathe afin de suivre plus particulièrement la pollution par l'ozone;

— la Région suit également la pollution au moyen de réseaux non automatiques: soufre et fumée, métaux lourds, composés organiques volatils, dépôts acides;

— la Région mène des enquêtes spécifiques comme par exemple la mesure de la pollution de l'air dans les tunnels et la pollution intérieure;

— depuis plusieurs années déjà, l'opération «Transparence Air» permet à chaque Bruxellois de s'informer quotidiennement de l'état de la qualité de l'air en Région bruxelloise;

— l'action de la CCE et du WWF, à laquelle l'honorable membre fait référence dans sa question, réunit en réalité la CCE, le WWF et la Région bruxelloise.

Le volet de cette opération mise en œuvre par le WWF consiste en la sensibilisation des jeunes adolescents et des fonctionnaires européens. Le volet mis en œuvre par la Région en collaboration avec la Commission européenne, et en particulier le laboratoire de la Commission situé à ISPRA, consiste en l'établissement de cartes comparatives des polluants les plus importants sur l'ensemble de la Région. Deux campagnes de trois mois sont prévues l'une cet été, l'autre cet hiver, pendant lesquelles la pollution par les oxydes d'azote et les composés organiques volatils seront mesurés en 200 points de la Région.

3. Les divers moyens à envisager pour la réduction de la pollution de l'air en Région bruxelloise et donc pour éviter une aggravation de la situation doivent donc tenir compte de la source la plus importante des émissions atmosphériques de polluants préoccupants: les véhicules automobiles.

Au niveau de la Région bruxelloise, notre action s'opère sur trois fronts:

— le concertation avec l'Etat national en matière de politique environnementale à l'échelle européenne;

— la planification de la mobilité et le fait de privilégier les transports en commun;

— enfin, la sensibilisation de la population.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. GALAND A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LA PERTINENCE ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR HORECA DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DE LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE LUXE AUTOUR DE LA TOUR NOIRE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GALAND AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «HET ECONOMISCH BELANG VAN DE BOUW VAN EEN LUXEHOTEL ROND DE ZWARTE TOREN VOOR DE ONTWIKKELING VAN DE HORECASECTOR IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le secteur hôtelier bruxellois souffre d'une sous-occupation moyenne des chambres, aux environs de deux-tiers de ses capacités. Ce phénomène est plus marqué le week-end. Ce secteur a fait état lui-même et à plusieurs reprises de cette situation. Des études réalisées à la demande de l'Exécutif ont confirmé cette situation.

Des responsables importants du tourisme ont également regretté que l'on ne considère pas assez le tourisme comme une activité économique. L'aggravation de la surcapacité hôtelière en Région bruxelloise, spécialement de luxe, ne peut être que dommageable pour ce secteur d'activité. Cela risque aussi d'y renforcer le recours au travail en noir. La mauvaise conjoncture économique actuelle doit également inciter à la prudence.

Ainsi, notwithstanding l'aberration urbanistique et les nuisances pour la mise en valeur du patrimoine historique bruxellois que représente la construction d'un hôtel autour de la Tour Noire, le Ministre de l'Economie a-t-il attiré l'attention de ses collègues sur l'irrationalité économique d'un tel projet pour le secteur hôtelier bruxellois.

Par ailleurs, le Ministre a-t-il pris des initiatives récentes de concertation avec le secteur Horeca pour mieux équilibrer son avenir économique, et pour veiller en outre à ce que la qualité des hôtels de classes touristiques et accessibles à un plus grand nombre soient encouragés dans l'affirmative, quelle a été la nature de ces initiatives?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Votre question, Monsieur Galand, soulève plusieurs problèmes importants.

Votre diagnostic est correct et peut d'ailleurs encore être assombri si l'on prend en compte les accroissements de la capacité hôtelière que l'on observe autour de la Région, par exemple à Diegem, Zaventem, Wavre et Waterloo.

Si l'on veut résoudre de manière fondamentale les problèmes du secteur de l'hôtellerie; des solutions devraient s'inscrire dans une politique régionale intégrée.

Des subventions hôtelières sont actuellement accordées par les Communautés. Le débat pourra donc reprendre à l'issue du vote des accords de la Saint-Michel.

Quant à l'accroissement de la capacité hôtelière et abstraction faite des réglementations urbanistiques mises en place par

le Ministre-Président dans le but de tendre à réguler l'offre hôtelière, il faut bien remarquer que, dans l'économie de marché qui est la nôtre, la liberté d'entreprendre s'étend, aux risques et périls des opérateurs économiques, à la liberté de créer des hôtels, fussent-ils de luxe.

Néanmoins, l'étude sur les « Perspectives urbanistiques et socio-économiques du développement hôtelier en Région de Bruxelles-Capitale » comprend un certain nombre de propositions pour le secteur hôtelier bruxellois.

Ces propositions seront reprises dans le plan de développement régional. L'une d'entre elles vise à faire établir par le demandeur, outre les pièces requises dans la composition du dossier urbanistique, un « dossier économique et de performance » pour les hôtels de plus de 100 chambres. Ainsi, la démonstration de bonne fin du projet devra être prouvée par une « lettre finale d'intention », engagement ferme équivalant à un début de contrat, explicitant les conditions de management dans les domaines du financement et de l'exploitation.

Naast het advies van de administratie van Stedebouw en Ruimtelijke Ordening zal een advies over de sociaal-economische weerslagen van de aanvraag vereist zijn. Dat zal door een gewestelijke sociaal-economische commissie, samengesteld uit vertegenwoordigers van de horeca-sector en speciaal daartoe opgericht, worden verstrekt.

Rekening houdend met de gevaren in verband met de wildgroei van de luxe-hotels — deze gevaren bedreigen niet alleen de economische operatoren maar ook het Gewest in het geval van stopzetting van de hotelactiviteit, denken wij maar aan leegstand, verkrotting, chantage om de hotels in kantoren te verbouwen — zal de bouw van luxe-hotels in de hele vijfhoek van Brussel ten gunste van hotels met 1, 2 of 3 sterren, die opvallend afwezig zijn in het Brussels economisch landschap, worden beperkt. Men kan zich evenwel niet verzetten tegen projecten waarvoor voorheen reeds een stedenbouwkundige vergunning of certificaat volgens de regels werd afgeleverd.

Wat de promotie van kleinere en goedkopere hotels betreft, zullen enkel voor kleine hotels in Brussel kapitaal- en rentepremies worden verleend, krachtens de wet van 1978 op de economische expansie. Deze hotels worden vaak door particulieren uitgebaat in tegenstelling tot grotere hotels die bijna uitsluitend tot ketens behoren. Deze kleinere hotels die precies betaalbaar blijven, lopen de kans te verdwijnen.

Mijnheer Galand, dit is uiteraard een algemeen antwoord. Ik kan evenwel op een ander ogenblik op een specifiek geval ingaan.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse. En tant que Bruxellois, je reste cependant très meurtri par ce qui risque d'advenir de la Tour noire.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DEMANNEZ A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE STATUT JURIDIQUE DE LA VOIRIE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEMANNEZ AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «HET JURIDISCH STATUUT VAN DE WEGEN»

M. le Président. — Cette question orale est transformée en question écrite.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance est levée à 18 h 10.*

De vergadering wordt gesloten om 18 u. 10.

ANNEXE

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

Groupe FDF-ERE

Commission des Affaires économiques:

Mme Pascale Govers remplacera M. Maison comme membre effectif.

Commission de l'Environnement:

Mme Françoise Carton de Wiart le remplacera comme membre effectif.

Commission de l'Aménagement du territoire:

M. J.-P. Cornelissen deviendra membre effectif en remplacement de Mme Govers; MM. C.-G. Smal et B. Clerfayt seront suppléants en remplacement de M. J. Maison et de M. J.-P. Cornelissen.

BIJLAGE

SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Wijzigingen

FDF-ERE fractie

Commissie voor de Economische Zaken:

Mevrouw Pascale Govers zal de heer Maison als vast lid vervangen.

Commissie voor Leefmilieu:

Mevrouw Françoise Carton de Wiart zal hem als vast lid vervangen.

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening:

De heer J.-P. Cornelissen zal mevrouw Govers als vast lid vervangen; de heren C.-G. Smal en B. Clerfayt zullen de heren J. Maison en J.-P. Cornelissen als plaatsvervangers vervangen.